

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
ÉDUCATEUR GRIMPE D'ARBRES**



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE DU  
SPORT (CPNEF SPORT)**

---

**DÉLIBÉRATION DU 20 DECEMBRE 2018 PORTANT RENOUVELLEMENT ET RÈGLE-  
MENT D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)**

**DE « ÉDUCATEUR GRIMPE D'ARBRES »**

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION  
DE LA BRANCHE DU SPORT**

(CPNEF SPORT)

**Préambule :**

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, au renouvellement du Certificat de Qualification Professionnelle de « Éducateur Grimpe d'Arbres » dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n° 27 de la Convention collective nationale du sport (CCNS) du 21 avril 2008 « Avenant à la CCNS » en annexe du présent règlement (Annexe 1).

La CPNEF Sport demande le renouvellement de son enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et le visa du Ministre chargé des sports conformément aux obligations en matière de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport.

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre de la certification au Syndicat National des Grimpeurs Encadrant dans les Arbres (S.N.G.E.A), dont l'adresse administrative est située à Bouysse, 19800 CORREZE, dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation.

---

# TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

[Article 1 – La branche professionnelle du Sport, autorité délivrant le CQP](#)

[Article 2 – Délégation de la mise en œuvre de la certification](#)

[Article 3 – Objet du règlement du CQP EGA](#)

# TITRE II : DESCRIPTION DU CQP EGA

[Article 4 – Objets du CQP EGA](#)

4.1. Le CQP EGA répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle

4.2. Le CQP EGA répond à un besoin d'emploi identifié non couvert

4.3. Le CQP EGA répond aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers

[Article 5 – Public visé par le CQP de EGA](#)

[Article 6 – Durée du CQP de EGA](#)

[Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP EGA](#)

[Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP](#)

# TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP EGA ET RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

[Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP EGA](#)

9.1. Autonomie, temps de travail et classification

9.2. Lieux d'exercice

9.3. Publics encadrés

[Article 10 – Réglementation de l'activité du titulaire du CQP EGA](#)

10.1. Qualification Sécurité

10.2. Carte professionnelle

# TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION

[Article 11 – Voies d'accès](#)

# CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION

[Article 12 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation](#)

[Article 13 – Conditions de mise en œuvre de la formation](#)

[Article 14 – Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP](#)

14.1. Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

14.2. Tutorat

[Article 15 – Modalités d'évaluation des compétences](#)

[Article 16 – Décision et obtention du CQP EGA par la voie de la formation](#)

## CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VAE

[Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience \(VAE\)](#)

[Article 18 – Procédure de VAE](#)

18.1. La phase d'information

18.2. La phase de recevabilité

18.3. Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement

[Article 19 – Décision et obtention du CQP EGA par la voie de la VAE](#)

## CHAPITRE 3 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS.

[Article 20 – Équivalences, dispenses d'épreuves.](#)

20.1. Modalités d'instruction

20.2. Décisions d'obtention du CQP

[Article 21 – Reconnaissance des qualifications](#)

## TITRE V : LES JURYS NATIONAUX DE CERTIFICATION

[Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport](#)

22.1 Composition et désignation

22.2. Compétences

[Article 23 – Délivrance du CQP EGA](#)

[Article 24 – Contestation et recours](#)

ANNEXES

[Référentiel d'activités et de certification du CQP EGA \(cf. article 8\)](#)

[Avenant CCNS n° 27 du 21 avril 2008 portant sur la création du CQP EGA \(cf. fin de l'article 9.1\)](#)

[Qualification visant à garantir la sécurité des pratiquants \(cf. fin de l'article 10.1\)](#)

[Outils d'évaluation des compétences \(cf. article 12 et fin de l'article 14.2\)](#)

[Livret de qualification \(cf. fin de l'article 16\)](#)

[Livrets 1 et 2 du dossier VAE \(cf. fin article 19\)](#)

[Modèle de certificat de qualification professionnelle \(cf. article 23\)](#)

[Attestation d'acquisition d'modules d'activités \(cf. article 23\)](#)

[Voies de recours \(cf. article 24\)](#)

# TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

## Article 1 – La branche professionnelle du Sport, autorité délivrant le CQP

Le CQP Educateur(trice) Grimpe d'Arbres (EGA) est délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) Sport.

## Article 2 – Délégation de la mise en œuvre de la certification

La CPNEF Sport a délégué par convention la mise en œuvre du CQP EGA pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation conclue entre la CPNEF Sport et le SNGEA.

## Article 3 – Objet du règlement du CQP EGA

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de délivrance du CQP EGA par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie d'équivalence. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles.

# TITRE II : DESCRIPTION DU CQP EGA

## Article 4 – Objet du CQP EGA

**4.1. Le CQP EGA répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :**

*« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'État, les régions et les partenaires sociaux.*

*Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.*

*En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. » (Article L6111-1 du code du travail).*

**4.2. Le CQP EGA répond à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Le CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation du secteur. Il facilite l'accès aux diplômes professionnels de niveau IV et supérieurs.**

**4.3. Le CQP EGA répond aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers** prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport.

## **Article 5 – Public visé par le CQP EGA**

Le présent CQP EGA est accessible à tout public.

De plus, la Branche professionnelle du Sport s'engage à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap, aux certificats de qualification professionnelle du secteur, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

## **Article 6 – Durée du CQP EGA**

La CPNEF Sport renouvelle le certificat de qualification professionnelle Éducateur Grimpe d'Arbres (EGA), pour sa durée d'enregistrement au RNCP.

## **Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP EGA**

Le renouvellement du CQP EGA correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- *La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive estivale.*
- *L'insuffisance de personnes certifiées dans les qualifications existantes au regard des besoins particuliers de la grimpe d'arbres.*
- *Une incapacité à proposer l'activité à de nouveaux partenaires ou d'intervenir en milieu scolaire.*
- *Une demande significative de participations aux formations d'encadrement dans les arbres.*

Cette **situation professionnelle** fait référence au **poste type de travail** d'« Animateur/initiateur sportif ».

Il a pour vocation à :

Faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de leur activité tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique
- Transmettre une technicité minimum indispensable au premier niveau de l'autonomie et en adéquation avec le niveau du public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratiques sécuritaires dans le respect de l'environnement concerné

### **Situation par rapport aux autres certifications**

Cet animateur exerce en autonomie.

Son poste peut correspondre à des besoins liés à des surcroûts d'activités d'une structure à des moments précis.

Il est concerné par un public débutant, loisirs.

## Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP

Au regard des activités identifiées pour Le (la) titulaire du CQP EGA poste type animateur/initiateur sportif, des compétences sont associées et regroupées par module d'activité à valider :

### Module d'Activités 1 (A1) :

#### **Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres**

- C1.1 / Identifier les différentes espèces d'arbres afin de (re)connaître les arbres présents et d'en déterminer les spécificités et leurs caractéristiques propres
- C1.2 / Etablir le plan d'un espace arboré défini en prenant en compte les caractéristiques des différentes espèces et les facteurs de développement des arbres afin de maîtriser l'espace d'évolution des animations
- C1.3 / Identifier les facteurs et les conditions de développement et de vie de l'arbre dans un milieu donné en se basant sur ses connaissances afin d'en apprécier la vitalité
- C1.4 / Identifier les arbres supports et appréhender leur résistance en effectuant un diagnostic afin d'assurer la sécurité des animations
- C1.5 / Formaliser par écrit un diagnostic physiologique, pathologique et biomécanique d'un arbre afin d'avoir une traçabilité de son action
- C1.6 / Choisir et adapter l'activité en fonction du site de pratique en prenant en compte ses spécificités environnementales afin d'y installer une activité adaptée et cohérente
- C1.7 / Déterminer l'impact de l'activité sur l'arbre et son milieu et le prendre en compte afin de proposer des mesures de prévention

### Module d'Activités 2 (A2) :

#### **Mise en œuvre d'un programme d'animation en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement**

- C2.1 / Formaliser un programme d'animation de grimpe d'arbres complet et cohérent en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement en maîtrisant l'encadrement et l'évaluation de toutes les étapes de cette action afin de mettre en œuvre une action éducative
- C2.2 / Construire et mettre en œuvre une action éducative dans le domaine de la grimpe d'arbres en maîtrisant et en tenant compte le cadre institutionnel et juridique lié à l'encadrement des APS et l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) afin de conduire une action éducative professionnelle complète et adaptée

### Module d'Activités 3 (A3) :

#### **Contrôler, vérifier, entretenir et utiliser le matériel spécifique à la grimpe d'arbres**

- C3.1 / Adapter et utiliser le matériel EPI à la situation de la grimpe d'arbres en identifiant les caractéristiques de ce matériel spécifique afin d'en assurer la conformité d'utilisation ;
- C3.2 / Contrôler, gérer et entretenir le matériel afin d'assurer la sécurité liée à son utilisation pour les professionnels et les participants
- C3.3 / Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur d'utilisation et de vérification des EPI

### Module d'Activités 4 (A4) :

#### **Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres**

- C4.1 / Évoluer en autonomie dans les arbres afin de préparer le site de pratique et de sécuriser l'espace d'évolution
- C4.2 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 1 (bases du déplacement dans l'arbre) pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents
- C4.3 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 2 (nécessitant des techniques de mouflages et une prise en compte globale de l'ensemble des connaissances du matériel, des arbres, de la sécurité, éventuellement des connexions/déconnexions en l'air ou dans

l'arbre) pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents

#### Module d'Activités 5 (A5) :

##### **Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.**

- C5.1 / Mettre en place une analyse de risque afin de définir les risques à prévenir
- C5.2 / Transmettre les consignes de sécurité et veiller à leur application afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- C5.3 / Intervenir en respectant les différents processus de secours et en mettant en œuvre les différentes étapes d'un secours en hauteur afin de porter assistance et secours au public

Les compétences du titulaire du C.Q.P .E.G.A. sont détaillées par activité dans le référentiel de certification dans l'annexe « Référentiel d'activités et de certification du CQP EGA » du présent règlement.

## **TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP EGA ET RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ**

### ***Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP EGA***

#### **9.1. Autonomie, temps de travail et classification**

Le (la) titulaire du CQP exerce son activité principalement à temps partiel, conformément au temps de travail prévu par la convention collective nationale du sport du 7 juillet 2005 étendue par arrêté du 21 novembre 2006.

L'avenant n° 27 de la CCNS du 21 avril 2008 portant création du CQP EGA, définit l'autonomie, le temps de travail ainsi que le coefficient de classification du titulaire de cette certification professionnelle (avenant figurant dans l'annexe « Avenant N°27 CCNS du 27 avril 2008 » du présent règlement).

Le CQP est classé au niveau 4 de la nomenclature des qualifications françaises.

#### Autonomie :

Le (la) titulaire du CQP EGA intervient sur tout site arboré, en milieu naturel ou urbain, avec l'accord du propriétaire des lieux.

Le (la) titulaire du CQP EGA a la compétence de choisir ses supports (arbres) et la compétence de réaliser une analyse des risques et une démarche diagnostique préalable (notamment avec une approche de la physiologie, de la pathologie et de la biomécanique de l'arbre).

Il garantit la sécurité des pratiquants et des tiers dans le périmètre d'évolution de son activité. Le (la) titulaire du CQP EGA est donc responsable de tout ce qui se passe dans son espace de travail.

Il veillera au respect du règlement intérieur de l'espace dans lequel il s'intègre, ainsi qu'au respect des règles qu'il met lui-même en place.

Les enjeux de sécurité ne sont pas négociables.

## 9.2. Lieux d'exercice

Le (la) titulaire du CQP EGA exerce principalement une activité rémunérée au sein d'associations et collectivités au sein de structures du secteur marchand ou non-marchand.

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...) :

Associations ou entreprises dans divers champs d'activités : sportif, d'éducation à l'environnement, scientifique, ou artistique.

- Centres de vacances et de loisirs
- Collectivités territoriales : mairies, communautés de communes, conseils départementaux, conseils régionaux...
- Particuliers.
- Public en situation de handicap : instituts spécialisés, associations, structures hospitalières....
- Missions scientifiques.
- Établissements scolaires.
- Autres types de structures : centres de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, séminaires, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs...

## 9.3. Publics encadrés

Les C.Q.P. E.G.A. proposent des prestations d'animation et d'encadrement tous publics de la grimpe d'arbres dans la limite de 8 pratiquants.

# Article 10 – Réglementation de l'activité du titulaire du CQP EGA

## 10.1. Qualification Sécurité

Conformément aux exigences du code du sport en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques et sportives (Art. L.212-1), les titulaires du certificat de qualification professionnelle «EGA» peuvent encadrer contre rémunération du fait que ce certificat :

- Garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers en Grimpe d' Arbres ;
- Est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

En effet, le présent règlement du CQP EGA atteste que son titulaire (R.212-1) :

Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité Grimpe d' Arbres et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

La qualification sécurité est attestée par une unité constitutive (ou des unités...) du CQP EGA. Elle est précisée dans l'annexe « Qualification visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers ».

## 10.2. Carte professionnelle

L'activité de la grimpe d'arbres encadrée par le CQP relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du code du sport. De ce fait, toute personne désirant exercer contre rémunération la fonction d'EGA, contre rémunération, doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Si cette activité est susceptible

d'être exercée dans plusieurs départements, la déclaration est effectuée au près du département ou l'intéressé à sa principale activité (R.212-85 du code du sport).

La déclaration est renouvelée tous les cinq ans.

Le préfet délivre une carte professionnelle d'éducateur sportif à tout déclarant titulaire du certificat de qualification professionnelle « d'éducateur grimpe d'arbres » à l'exclusion des personnes ayant fait l'objet de l'une des condamnations ou mesures mentionnées aux articles L.212-9 et L.212-13.

La carte professionnelle mentionne les conditions d'exercice pour Le (la) titulaire du CQP.

Les conditions d'exercice du titulaire du C.Q.P .E.G.A. sont l'animation et l'encadrement en autonomie de la grimpe dans les arbres. Les limites de conditions d'exercices sont dans la limite de 8 participants (annexe II-1 du code du sport)

## TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION

### *Article 11 – Voies d'accès*

Le CQP EGA est accessible par les voies de la formation, d'un contrat professionnel, de la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie d'équivalence. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne.

Afin de rendre le CQP EGA accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification.

## CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION

### *Article 12 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation*

Le (la) candidat(e) au CQP EGA doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

Être titulaire d'une attestation datée de formation aux premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, ...) ou bien du CSST, à jour du maintien et d'actualisation des compétences (datant de moins de 2 ans)

Être âgé de 18 ans au minimum

Fournir un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique de l'activité

Justifier d'un niveau technique conforme à la spécificité de l'activité (réussir le test de progression décrit ci-dessous)

L'évaluation des prérequis est réalisée suivant les modalités suivantes :

L'organisme de formation assure la conformité de ces exigences préalables en vérifiant les attestations du candidat et en organisant un test de progression dans les arbres.

#### Organisation du test de progression dans les arbres

Ce test de progression est organisé par les organismes de formation au plus tard le premier jour de formation, d'après les consignes données par les évaluateurs.

Il doit permettre de vérifier que le (la) candidat(e) est capable :

de s'équiper pour grimper en sécurité ;

- d'accéder sur corde à la fausse fourche placée à plus de 15 mètres du sol ;
- de se déplacer dans l'arbre et d'atteindre des cibles pré-installées ;
- d'installer une corde de travail sur un nouveau point d'ancrage désigné par le formateur ;
- de descendre sur cette corde dite de travail.

#### Déroulé du test de progression dans les arbres

A cette fin, ce test doit comporter une phase d'équipement (casque, baudrier, longe, nœuds autobloquants, corde, mousquetons) par le (la) candidat(e). Il (elle) doit ensuite accéder à son point d'ancrage (plus de 15m du sol) par une technique adéquate et en toute sécurité.

Les évaluateurs désignent ensuite au moins deux points à atteindre en déplacement dans l'arbre (cibles pré-installées et/ou point d'ancrage à modifier).

Une fois ces points atteints et les manœuvres effectuées, le (la) candidat(e) redescend en respectant les règles de sécurité, récupère tout son matériel et le range.

L'évaluation est ainsi faite dans un temps imparti d'une heure et par deux évaluateurs habilités par le SNGEA, selon une grille d'évaluation interne, avalisée par le SNGEA (modèle en annexe).

## ***Article 13 – Conditions de mise en œuvre de la formation***

Seuls les organismes de formation habilités par le SNGEA peuvent délivrer la formation au CQP EGA.

L'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation exigé par la CPNEF Sport dans l'article 4 de l'accord de branche du 6 mars 2003. Le nombre total d'habilitations accordées par le SNGEA est fonction de l'employabilité sur le territoire.

Ce cahier des charges est défini en annexe de la convention de délégation. Les qualifications requises pour le responsable de formation, les formateurs référents, les co-formateurs, les intervenants extérieurs, les tuteurs et les évaluateurs y sont précisées.

L'habilitation est accordée pour une session de formation au CQP, elle pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement intégrant l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évolution au maximum pour la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

La durée de la formation s'élève à 350 heures dont 210 heures en centre et 140 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire est minoré au regard des modules d'activités d'ores et déjà obtenus par le (la) candidat(e), ou peut l'être au regard des allègements de formation établis lors du positionnement.

## Article 14 – Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP

Les personnes qui suivent une formation préparant au CQP EGA et qui souhaitent exercer contre rémunération, pendant leur formation, l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1, doivent en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues aux articles R.212-85. et R.212-87.

Ces personnes doivent être placées sous l'autorité d'un(e) tuteur(trice) et avoir satisfait aux exigences préalables à leur mise en situation pédagogique dans les conditions prévues par le présent règlement (Art. R. 212-4 du code du sport).

L'organisme de formation met en œuvre les modalités d'évaluation des exigences préalables. Après vérification de ces exigences, l'organisme de formation délivre une attestation de réussite à chaque candidat selon le modèle type défini par la CPNEF Sport.

Au vu de l'attestation de réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique, les personnes suivant une formation préparant au CQP EGA qui souhaitent exercer contre rémunération l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 doivent en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues à l'article R.212-85. (R.212-87).

Le (la) stagiaire ne peut encadrer que sous la responsabilité d'un titulaire du CQP EGA présent physiquement sur le terrain et dans la limite de 8 participants.

### 14.1.- Exigences préalables à la mise en situation pédagogique

Le délégataire est garant, au regard de la spécificité de l'activité en matière de sécurité, des exigences préalables particulières auxquelles le (la) candidat(e) doit répondre.

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique rémunérée correspondent à l'acquisition de compétences extraites de chaque Module d'Activité.

Elles sont vérifiées et validées en cours de formation par deux évaluateurs habilités par le SNGEA et obligatoirement avant toute période de stage en situation professionnelle.

Elles sont définies dans le présent règlement comme suit :

Compétences évaluées sur les EPMSP :

#### A1 : compétences évaluées :

- C1.1 / Identifier les différentes espèces d'arbres afin de (re)connaître les arbres présents et d'en déterminer les spécificités et leurs caractéristiques propres
- C1.2 / Etablir le plan d'un espace arboré défini en prenant en compte les caractéristiques des différentes espèces et les facteurs de développement des arbres afin de maîtriser l'espace d'évolution des animations
- C1.3 / Identifier les facteurs et les conditions de développement et de vie de l'arbre dans un milieu donné en se basant sur ses connaissances afin d'en apprécier la vitalité

#### A2 : compétences évaluées :

- C2.1 / Formaliser un programme d'animation de grimpe d'arbres complet et cohérent en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement en maîtrisant l'encadrement et l'évaluation de toutes les étapes de cette action afin de mettre en œuvre une action éducative

#### A3 : compétences évaluées :

- C3.1 / Adapter et utiliser le matériel EPI à la situation de la grimpe d'arbres en identifiant les caractéristiques de ce matériel spécifique afin d'en assurer la conformité d'utilisation

#### A4 : compétences évaluées :

- C4.1 / Évoluer en autonomie dans les arbres afin de préparer le site de pratique et de sécuriser l'espace d'évolution
- C4.2 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 1 (bases du déplacement dans l'arbre) pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents

#### A5 : compétences évaluées :

- C5.1 / Mettre en place une analyse de risque afin de définir les risques à prévenir
- C5.2 / Transmettre les consignes de sécurité et veiller à leur application afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

Les modalités d'évaluation des exigences préalables mises en œuvre par l'organisme de formation sont les suivantes :

#### Déroulement de l'observation au poste de travail :

Élaboration d'un diagnostic biomécanique formalisé de l'arbre

- Installation d'ateliers du groupe 1, incluant l'analyse de risque du site d'évolution et la mise en sécurité des ateliers
- Un face à face pédagogique d'1 h 30 minimum
- Désinstallation des ateliers (contrôle et rangement du matériel)

Bilan (comprenant l'auto-évaluation du stagiaire et un échange entre les évaluateurs(trices) et le (la) stagiaire)

Les EPMS sont attestées dans le livret de qualification du candidat avec mention de leur date d'obtention et leur date limite de conservation.

Les candidats ne disposent des prérogatives d'encadrement dans le domaine des activités physiques et sportives ainsi que dans le domaine de l'accueil collectif de mineurs qu'à partir du moment où ils ont satisfait à ces exigences et pendant la durée de la formation uniquement.

Les compétences sont acquises lorsque le (la) candidat(e) valide au moins la moitié des critères pour chacune des épreuves et la totalité des critères réhabilitoires.

## **14.2. Tutorat**

Pour chaque salarié en cours de formation au CQP EGA, l'employeur choisit un(e) tuteur(trice) parmi les personnes qualifiées de l'entreprise. Cette personne doit être volontaire et être titulaire du CQP EGA depuis au minimum 1 an. Au sein du SNGEA, une commission habilite les tuteurs, après demande motivée et un entretien avec la commission.

La première année de tutorat, un(e) tuteur(trice) ne peut accompagner simultanément plus d'un stagiaire en situation d'encadrement. A partir de sa deuxième année de tutorat, il peut accompagner en simultané au maximum 2 stagiaires en situation d'encadrement.

L'employeur peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises, dans la limite de deux salariés en cours de formation CQP.

Conformément à l'article D 6325-9 du code du travail, le (la) tuteur(trice) est choisi(e) par l'employeur sur une liste de tuteur(trice) habilité(e) par le SNGEA.

Les missions du (de la) tuteur(trice) sont les suivantes :

Accueillir, aider, informer et guider le (la) tuteuré(e) ;

- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du (de la) tuteur(e) ;
  - Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
  - Participer à l'évaluation du suivi de formation.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les parties signataires de la CCNS (art 8.4.4.5) conviennent que pour permettre au (à la) tuteur(trice) d'exercer ses missions dans les conditions optimales :

le (la) tuteur(trice) doit suivre deux salariés au plus, tous contrats confondus,

le (la) tuteur(trice) doit bénéficier d'une préparation à sa fonction, voire d'une formation spécifique,

le (la) tuteur(trice) doit disposer du temps nécessaire au suivi des titulaires de contrats ou de périodes de

professionnalisation.

Lorsque le (la) stagiaire ne relève pas d'un contrat de travail, un(e) tuteur(trice) est nommé dans les conditions définies dans le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre des organismes de formation figurant en annexe de la convention de délégation.

## *Article 15 – Modalités d'évaluation des compétences*

Les évaluateurs(trices) sont des EGA habilité(e)s par le SNGEA. Ils (elles) ont en charge de l'évaluation de l'acquisition des compétences requises par les candidat(e)s. Pour être évaluateur, il faut avoir au moins 3 années d'expérience en tant qu'EGA, avoir une carte professionnelle en cours de validité et en faire la demande motivée auprès du SNGEA. Tout(e) prétendant(e) au poste d'évaluateur(trice) doit passer en entretien auprès d'une commission d'habilitation interne au SNGEA et participer en tant qu'observateur à une session d'examen final.

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

La première épreuve du cursus d'évaluation est réalisée en organisme de formation. Elle vise à apprécier l'acquisition de compétences pédagogiques théoriques.

Compétences évaluées :

- C2.1 / Formaliser un programme d'animation de grimpe d'arbres complet et cohérent en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement en maîtrisant l'encadrement et l'évaluation de toutes les étapes de cette action afin de mettre en œuvre une action éducative

Cette compétence est évaluée en cours de formation par deux évaluateurs habilités par le SNGEA et avalisée par le responsable pédagogique. Elle est acquise lorsque le (la) candidat(e) valide l'épreuve.

L'évaluation est effectuée sur :

une étude de cas écrite en salle d'une durée de 2 heures

Les autres épreuves de validation des modules d'activités sont organisées en fin de formation par le SNGEA. Elles visent à apprécier l'acquisition des 5 modules d'activités constitutifs du certificat CQP EGA. Ces épreuves sont organisées au niveau national et sont évaluées par un jury d'évaluateurs.

La validation des 5 modules d'activités et la présentation des attestations justifiant les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification conduisent à l'obtention du certificat.

Les compétences sont acquises lorsque le (la) candidat(e) valide au moins la moitié des critères pour chacune des épreuves.

Remarque : pour chaque compétence évaluée, si un critère concernant la sécurité des tiers et des pratiquants n'est pas validé, l'ensemble du Module d'Activités ne peut être obtenu (« critère rédhibitoire »).

#### A1 : compétences évaluées :

- C1.4 / Identifier les arbres supports et appréhender leur résistance en effectuant un diagnostic afin d'assurer la sécurité des animations
- C1.5 / Formaliser par écrit un diagnostic physiologique, pathologique et biomécanique d'un arbre afin d'avoir une traçabilité de son action
- C1.6 / Choisir et adapter l'activité en fonction du site de pratique en prenant en compte ses spécificités environnementales afin d'y installer une activité adaptée et cohérente.
- C1.7 / Déterminer l'impact de l'activité sur l'arbre et son milieu et le prendre en compte afin de proposer des mesures de prévention.

L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique de terrain consistant en la réalisation d'une fiche de diagnostic physiologique, pathologique et biomécanique d'un arbre et son environnement durant 30 minutes, suivie d'un entretien de 15 minutes portant sur cette étude de cas.

#### A2 : compétences évaluées

- C2.2 / Construire et mettre en œuvre une action éducative dans le domaine de la grimpe d'arbres en maîtrisant et en tenant compte le cadre institutionnel et juridique lié à l'encadrement des APS et l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) afin de conduire une action éducative professionnelle complète et adaptée.

L'évaluation s'effectue au cours d'un entretien de soutenance du rapport de stage en situation professionnelle d'une durée 30 minutes.

#### A3 : compétences évaluées

- C3.2 / Contrôler, gérer et entretenir le matériel afin d'assurer la sécurité liée à son utilisation pour les professionnels et les participants
- C3.3 / Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur d'utilisation et de vérification des EPI

L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique en salle de 30 minutes consistant à une vérification et un enregistrement d'un contrôle d'équipement de protection individuel.

#### A4 : compétences évaluées

- C4.3 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 2 pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des

mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents

L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique en binôme sur le terrain de 2 h 30 portant sur l'installation des ateliers du groupe 2.

#### A5 : compétences évaluées

- C5.3 / Intervenir en respectant les différents processus de secours et en mettant en œuvre les différentes étapes d'un secours en hauteur afin de porter assistance et secours au public

L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique sur le terrain de 30 minutes consistant à une simulation d'un sauvetage dans les Arbres.

Les évaluations des compétences attestées par le C.Q.P. E.G.A. sont décrites dans le référentiel d'activités et de certification en annexe.

Les « outils d'évaluations des compétences » figurent en annexe du présent règlement.

## ***Article 16 – Décision et obtention du CQP EGA par la voie de la formation***

L'obtention du CQP se déroule en deux étapes :

1. Les épreuves d'évaluation organisées par le SNGEA visent à apprécier l'acquisition des 5 modules d'activités constitutifs du CQP EGA. Ces épreuves sont organisées par le délégataire dans les conditions prévues par l'article 15 du présent règlement, et ce conformément au référentiel de certification.
2. Aucune compensation n'est opérée entre les unités. Aucun bloc ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres modules d'activités. Chaque unité doit être obtenue en totalité.
3. La validation des 5 modules d'activités permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement. Le CQP est obtenu par le (la) candidat(e) après une validation finale par le jury plénier (comme décrit au titre V)

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des unités acquises par le (la) candidat(e) est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les modules d'activités acquis doivent figurer dans le livret de qualification et l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'article 23.

Le livret figure en annexe « Livret de qualification » du présent règlement.

## **CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VAE**

## Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

« Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, [...] en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article [L. 6411-1](#) du code du travail. »

Pour ce faire, toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du CQP EGA doit justifier d'au moins 450 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce CQP et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinue sur les 6 dernières années. Dès lors, elle peut déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès du SNGEA.

Une seule demande peut être déposée pendant la même année civile pour le CQP EGA.

Tout ou partie des modules d'activités du CQP peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

## Article 18 – Procédure de VAE

Le délégataire organise le dispositif de VAE, qui s'articule autour de 3 phases.

### 18.1. La phase d'information

Toute personne intéressée pour entrer dans une démarche de VAE, peut se renseigner auprès du délégataire. Pour cela, il met en place une phase d'information des candidats individuelle. L'information sur la procédure de VAE ainsi que le dossier de demande de recevabilité (étape 1) sont également disponibles sur le site Internet du délégataire.

### La phase de recevabilité

À l'issue de l'information, le (la) candidat(e) récupère un dossier de recevabilité (livret 1) conforme au CERFA 12818\*01, ainsi qu'un guide méthodologique.

Il s'agit d'une opération administrative préalable qui a pour vocation de vérifier en amont si le (la) candidat(e) remplit bien les conditions qui lui permettent de postuler au CQP EGA par la voie de la VAE.

Le (la) candidat(e) y retrace son parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents justificatifs (attestations d'employeurs, bulletins de paie, diplômes, ...) qui rendent compte de son expérience et de la durée des différentes activités qui l'ont constituées.

La décision du délégataire est notifiée au candidat dans les deux mois par mail motivée :

1. La demande est irrecevable et le (la) candidat(e) pourra déposer une autre demande dès lors que sa demande satisfait aux conditions d'expérience et de lien direct avec le CQP EGA.

La décision d'irrecevabilité rendue par le service qui prend en charge les dossiers de recevabilité, est une décision susceptible de recours juridictionnel.

2. La demande est recevable, un dossier de VAE (communément intitulé livret 2) est communiqué au candidat. Lors de l'envoi du livret 2, le (la) candidat(e) est informé qu'il peut bénéficier d'un accompagnement ainsi que de la date de réunion du jury de VAE.

### Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement

Le (la) candidat(e) peut obtenir un accompagnement méthodologique à l'élaboration du dossier de VAE. L'accompagnement n'est pas obligatoire pour le (la) candidat(e), il peut le refuser.

Le (la) candidat(e) formalise son expérience dans le dossier, pour ce faire, il y décrit et analyse les activités qu'il a menées, pour démontrer les compétences, aptitudes et connaissances acquises.

Les livrets 1 et 2 figurent en annexe du présent règlement.

## **Article 19 – Décision et obtention du CQP EGA par la voie de la VAE**

Toute demande de validation des acquis de l'expérience prévue à l'article [L. 6411-1](#) du code du travail ayant fait l'objet d'un dossier de VAE au terme de la procédure prévue à l'article 18 du présent règlement est soumise à une commission VAE dont au moins un membre est désigné en qualité de membre du jury tel que prévu à l'article 22.1 du présent règlement.

Elle formulera un avis circonstancié sur le dossier présenté, sur l'entretien éventuel ainsi que sur la mise en situation professionnelle le cas échéant. L'avis sera porté à la connaissance du jury plénier tel que prévu à l'article 22 du présent règlement.

Le Jury plénier de la Branche du Sport valide l'acquisition des 5 modules d'activités permettant d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des modules acquis par le (la) candidat(e) est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les modules d'activités acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'article 23.

## **CHAPITRE 3 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS**

### **Article 20 – Équivalences, dispenses d'épreuves**

Peuvent donner droit à équivalence ou à dispense d'épreuves des modules d'activités constituant le CQP EGA :

#### **Les qualifications de ...:**

- *L'attestation « Grimpeur Encadrant dans les Arbres » délivrée par les Arbronomades*
- *L'attestation de formation professionnelle « perfectionnement grimpeur encadrant dans les arbres » délivrée par les associations des Accrobranchés Rhône-Alpes et les Accrobranchés d'Île-de-France*
- *L'attestation « animateur arbrenarbre » délivrée par l'association Profil Évasion.*
- *La qualification « escalad'arbres » délivrée par la F.F.M.E*

Seuls les professionnels titulaires de l'une des attestations citées ci-dessus peuvent faire une demande d'obtention du CQP EGA en équivalence à condition qu'ils puissent justifier d'au moins 120 journées d'expérience professionnelle dans les activités visées par le CQP EGA, dans les 5 dernières années précédant la première certification CQP EGA

#### **20.1 Modalités d'instruction**

Les demandes de validation pour le CQP EGA sont adressées au SNGEA selon le modèle correspondant figurant en annexe pour les demandes en équivalence.

Préalablement à l'instruction des dossiers par le jury, le SNGEA vérifie la recevabilité de la demande. Les demandes sont instruites par le même jury qui préside à l'obtention du CQP par la voie des épreuves certificatrices. Le président du jury vérifie que le (la) candidat(e) répond aux exigences stipulées à l'article 12 du présent règlement.

## **20.2 Décision et obtention du CQP EGA par équivalences ou dispenses d'épreuves**

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- la possibilité de suivre une formation,

la possibilité de représenter un dossier de demande de validation complété au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.

La validation des 5 modules d'activités permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des unités acquises par le (la) candidat(e) est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les modules d'activités acquis doivent figurer dans le livret de qualification et l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'article 23.

## **Article 21 – Reconnaissance de qualification**

Les demandes de reconnaissance de qualification émanant des ressortissants de l'Union Européenne, concernant les fonctions relevant de l'art. L 212-1 du code du sport, peuvent faire l'objet d'un examen selon la procédure de reconnaissance instaurée par la directive 2013 - 55.EU

# **TITRE V : LES JURYS PLÉNIERS DE CERTIFICATION**

## **Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport**

### **22.1 Composition et désignation**

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP EGA. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

## **22.2. Compétences**

Les jurys pléniers sont compétents au nom de la CPNEF, en sa qualité d'autorité certificatrice, pour la délivrance des CQP. Pour ce faire, ils délibèrent au vu des résultats qui leur sont soumis par le délégataire pour l'attribution du CQP EGA toutes voies confondues (hors reconnaissance de qualification pour les ressortissants de l'union européenne).

La délibération du jury retranscrite dans un procès-verbal, daté et signé par les membres présents, mentionne pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des 5 modules d'activités constitutifs du certificat.

## ***Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition de modules d'activités du CQP EGA***

La CPNEF délivre les certificats de qualification professionnelle EGA selon le modèle de parchemin sécurisé du certificat figurant en annexe « Modèle de certificat de qualification professionnelle » du présent règlement.

La CPNEF Sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées.

La CPNEF délivre les attestations selon le modèle d'attestation sécurisée figurant en annexe « Attestation d'acquisition d'module d'activités » du présent règlement.

La CPNEF Sport dispose de la liste officielle des personnes concernées.

## ***Article 24 – Recours***

*En cas de litige relatif au CQP EGA, le demandeur peut former un recours dans les conditions prévues à l'annexe « Voies de recours » du présent règlement.*

**ANNEXES DU RÈGLEMENT DU CQP  
ÉDUCATEUR GRIMPE D'ARBRES**

## RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET DE CERTIFICATION DU CQP EGA (cf article 8)

### CQP ÉDUCATEUR GRIMPE D'ARBRES RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION OC SPORT – CPNEF SPORT

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Afin de s'assurer de l'acquisition des compétences permettant de répondre aux exigences préalables *à l'entrée en formation* un test de progression dans les arbres est passé en début de formation.

Ce test de progression est organisé par les organismes de formation au plus tard le premier jour de formation, d'après les consignes données par les évaluateurs.

Il doit permettre de vérifier que le (la) candidat(e) est capable :

- de s'équiper pour grimper en sécurité ;
- d'accéder sur corde à la fausse fourche placée à plus de 15 mètres du sol ;
- de se déplacer dans l'arbre et d'atteindre des cibles préinstallées ;
- d'installer une corde de travail sur un nouveau point d'ancrage désigné par le formateur ;
- de descendre sur cette corde dite de travail.

Bien que le CQP ne soit pas organisé en Blocs, le SNGEA a prévu également des tests pour chaque module dans le cas où une validation autonome des compétences devrait avoir lieu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>1. Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres</b>			
<p><b>A1 – Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des espèces d'arbres</li> <li>• Réalisation d'un plan d'espace arboré</li> <li>• Prise en compte des conditions de développement des arbres</li> </ul>	<p><b>C1.1 Identifier les différentes espèces d'arbres afin de (re)connaître les arbres présents et d'en déterminer les spécificités et leurs caractéristiques propres.</b></p> <p><b>C1.2 – Etablir le plan d'un espace arboré défini en prenant en compte les caractéristiques des différentes espèces et les facteurs de développement des arbres afin de maîtriser l'espace d'évolution des animations.</b></p> <p><b>C1.3 Identifier les facteurs et les conditions de développement et de vie de l'arbre dans un milieu donné en se basant sur ses connaissances afin d'en apprécier la vitalité</b></p>	<p><b>Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMS) (C1.1 à C1.3, C2.1, C3.1, C4.1 à C4.2, C5.1 à 5.2) :</b></p> <p><i>Evaluation en cours de formation et obligatoirement avant la période de stage en situation professionnelle</i>  <i>Observation au poste de travail d'une animation en situation, suivie d'un entretien avec les évaluateurs.</i></p> <p><i>Durée de l'épreuve : 1h30 minimum de face à face pédagogique et 30 minutes d'entretien</i></p>	<p><b>Qualité de la présentation :</b>  Le candidat :  - Détermine correctement les espèces d'arbres  - Situe l'arbre dans le site à l'aide d'un plan  - Identifie les problématiques d'un arbre liées à un milieu donné  - Tient compte des caractéristiques des différentes espèces d'arbres</p> <p>- Présente la synthèse de 3 approches (physiologique, pathologique et mécanique)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et appréhension des caractéristiques biomécaniques des arbres utilisés dans l'espace d'animation</li> <li>• Etablissement d'un diagnostic des conditions physiologique, pathologique et biomécanique de l'arbre</li> </ul>	<p><b>C1.4 Identifier les arbres supports et appréhender leur résistance en effectuant un diagnostic afin d'assurer la sécurité des animations.</b></p> <p><b>C1.5 Formaliser par écrit un diagnostic physiologique, pathologique et biomécanique d'un arbre afin d'avoir une traçabilité de son action.</b></p>	<p><b>Mise en situation professionnelle réelle (C1.4 à C1.7) :</b></p> <p><i>Evaluation en fin de formation</i>  <i>Observation sur une épreuve technique de terrain, consistant en la réalisation d'une fiche de diagnostic d'un arbre suivie d'un entretien avec les évaluateurs-trices.</i></p> <p><i>Durée de l'épreuve : 30 minutes de réalisation de diagnostic et 15 minutes de restitution et d'entretien</i></p>	<p><b>Qualité de la présentation :</b>  Le candidat :  - Identifie les arbres pouvant accueillir l'activité  - Précise les éléments nécessaires pour compléter son diagnostic  - Présente la synthèse de 3 approches (physiologique, pathologique et mécanique)  - Inspecte l'arbre dans sa totalité avec méthode  - Utilise un vocabulaire précis et professionnel  - Propose une activité adaptée à un site donné  - Propose des solutions pour limiter l'impact prévisible  - Respecte le temps imparti</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de l'activité adaptée</li> <li>• Adaptation de l'activité pour en minimiser l'impact sur l'arbre et son environnement</li> </ul>	<p><b>C1.6 Choisir et adapter l'activité en fonction du site de pratique en prenant en compte ses spécificités environnementales afin d'y installer une activité adaptée et cohérente.</b></p> <p><b>C1.7 Déterminer l'impact de l'activité sur l'arbre et son milieu et le prendre en compte afin de proposer des mesures de prévention.</b></p>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>2. Encadrer les activités de grimpe d'arbres en respectant la sécurité des pratiquant et des tiers, ainsi que la réglementation des APS</b>			
<p><b>A2 – Mise en œuvre d'un programme d'animation en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte du contexte d'animation (participants, objectifs, environnement...)</li> <li>Prise en compte du contexte réglementaire, juridique et institutionnel lié à l'encadrement des APS et à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable</li> <li>Elaboration d'un programme d'animation cohérent, adapté et complet : <ul style="list-style-type: none"> <li>contexte</li> <li>intentions et déclinaison d'objectifs,</li> <li>moyens mis en place,</li> <li>déroulement avec approche et intention pédagogiques (introduction/échauffement, coeur de séance, conclusion)</li> <li>critères d'évaluation (ce qu'on va évaluer, comment)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>C2.1 Formaliser un programme d'animation de grimpe d'arbres complet et cohérent en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement en maîtrisant l'encadrement et l'évaluation de toutes les étapes de cette action afin de mettre en œuvre une action éducative.</b></p>	<p><b>Epreuve rédactionnelle (C2.1) :</b> <i>Evaluation en cours de formation</i> <i>Etude de cas écrite en salle sur un sujet concret d'animation à proposer dans un cadre et un contexte précis</i></p> <p><i>Durée de l'épreuve : 2h</i></p> <p><b>Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP) (C1.1 à C1.3, C2.1, C3.1, C4.1 à C4.2, C5.1 à 5.2) :</b> <i>Evaluation en cours de formation et obligatoirement avant la période de stage en situation professionnelle</i> <i>Observation au poste de travail d'une animation en situation, suivie d'un entretien avec les évaluateurs.</i></p> <p><i>Durée de l'épreuve : 1h30 minimum de face à face pédagogique et 30 minutes d'entretien</i></p>	<p><b>Qualité de la présentation :</b> Le candidat : - Élabore un diagnostic (contexte) - Élabore des objectifs en rapport avec le contexte - Rédige des critères d'évaluation - Met en place une animation adaptée à l'âge, au type des publics visés et au site - Propose une préparation de l'individu à l'entrée dans l'activité - Transmet les règles de sécurité en utilisant un vocabulaire adapté aux différents publics. - Est attentif au respect des consignes de sécurité pendant l'activité. - Repère et gère les éventuels signes de fatigue et les états émotionnels des pratiquants pendant l'activité. - S'adapte en tenant compte des situations rencontrées - Gère la progression de son animation dans le temps imparti. - Propose une séance complète : introduction, cœur de séance, conclusion - Propose une analyse critique de son animation et suggère des pistes d'amélioration</p>
	<p><b>C2.2 Construire et mettre en œuvre une action éducative dans le domaine de la grimpe d'arbres en maîtrisant et en tenant compte le cadre institutionnel et juridique lié à l'encadrement des APS et l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) afin de conduire une action éducative professionnelle complète et adaptée.</b></p>	<p><b>Epreuve écrite (C2.2) :</b> <i>Evaluation en fin de formation</i> <i>Questionnaire sur des sujets de réglementation de l'encadrement des APS en général et de la grimpe d'arbres en particulier, ainsi que des sujets de physiologie humaine en rapport avec l'activité</i> <i>Durée de l'épreuve : 30 minutes</i></p> <p><b>Rédaction de rapport de stage et soutenance (C2.2) :</b> <i>Evaluation en fin de formation</i> <i>Rédaction et soutenance d'un rapport de stage en situation professionnelle mettant en avant les aspects liés au projet, à la pédagogie et l'encadrement des animations, ainsi que sur l'évaluation des actions mises en œuvre</i> <i>Durée de l'épreuve : 30 minutes de soutenance</i></p>	<p><b>Qualité de la présentation :</b> Le candidat : - Connaît le cadre institutionnel, réglementaire et juridique et l'intègre dans sa démarche - Présente des éléments d'auto-évaluation et structure l'évaluation de ses interventions - Propose une analyse critique des situations rencontrées et présente ses améliorations - Rend vivante sa présentation - Imagine et propose des animations éducatives ludiques et originales - Maîtrise la méthode de construction et d'évaluation d'une animation - Met ses propositions en adéquation avec les valeurs de l'EEDD - Utilise un vocabulaire précis et professionnel - Respecte le temps imparti</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>3. Contrôler et utiliser le matériel technique nécessaire à l'activité</b>			
<b>A3 – Contrôler, vérifier, entretenir et utiliser le matériel spécifique à la grimpe d'arbres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle et vérification périodique des équipements de protection individuelle (EPI) liés à la grimpe d'arbres</li> <li>• Gestion et entretien des EPI</li> </ul>	<b>C3.1 Adapter et utiliser le matériel EPI à la situation de la grimpe d'arbres en identifiant les caractéristiques de ce matériel spécifique afin d'en assurer la conformité d'utilisation ;</b>	<b>Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMS) (C1.1 à C1.3, C2.1, C3.1, C4.1 à C4.2, C5.1 à 5.2) :</b> <i>Evaluation en cours de formation et obligatoirement avant la période de stage en situation professionnelle</i> <i>Observation au poste de travail d'une animation en situation,, suivie d'un entretien avec les évaluateurs-trices.</i>  <i>Durée de l'épreuve : 1h30 minimum de face à face pédagogique et 30 minutes d'entretien</i>	<b>Qualité de la présentation :</b> Le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapte le matériel en fonction du contexte et de la pratique</li> <li>- Respecte le principe de compatibilité des EPI et les notices d'utilisation</li> <li>- Identifie les situations à risques</li> <li>- Connaît les notions liées à l'entretien des EPI</li> <li>- Respecte la procédure de vérification des EPI</li> <li>- Identifie l'état du matériel et donne le verdict résultant de la vérification</li> <li>- Remplit une fiche de vie conformément aux recommandations légales</li> <li>- Utilise un vocabulaire précis et professionnel</li> </ul>
	<b>C3.2 Contrôler, gérer et entretenir le matériel afin d'assurer la sécurité liée à son utilisation pour les professionnels et les participants</b>	<b>Epreuve technique (C3.2) :</b> <i>Evaluation en fin de formation</i> <i>Contrôle de l'état de matériels et validation de la bonne conformité ou non de ces matériels</i>  <i>Durée de l'épreuve : 30 minutes</i>	<b>Qualité de la présentation :</b> Le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Énonce les principes fondamentaux du cadre législatif concernant la gestion et la mise à disposition des EPI</li> </ul>
	<b>C3.3 Respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur d'utilisation et de vérification des EPI</b>	<b>Epreuve écrite (C3.3) :</b> <i>Evaluation en fin de formation</i> <i>Questionnaire sur des problèmes mécaniques et techniques, ainsi que des sujets de réglementation liée à la vérification et l'utilisation des EPI</i>  <i>Durée de l'épreuve : 30 minutes</i>	

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>4. Mettre en œuvre techniquement des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres</b>			
<b>A4 – Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution autonome dans les arbres</li> <li>Sécurisation de l'espace d'évolution</li> <li>Installation d'ateliers de groupe 1 (bases du déplacement dans l'arbre)</li> <li>Installation d'ateliers de groupe 2 (nécessitant des techniques de mouflages et une prise en compte globale de l'ensemble des connaissances du matériel, des arbres, de la sécurité, éventuellement des connexions/déconnexions en l'air ou dans l'arbre)</li> </ul>	<b>C4.1 Évoluer en autonomie dans les arbres afin de préparer le site de pratique et de sécuriser l'espace d'évolution ;</b>	<b>Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMS) (C1.1 à C1.3, C2.1, C3.1, C4.1 à C4.2, C5.1 à 5.2) :</b> <i>Evaluation en cours de formation et obligatoirement avant la période de stage en situation professionnelle</i> <i>Observation au poste de travail d'une animation en situation,, suivie d'un entretien avec les évaluateurs-trices.</i>  <i>Durée de l'épreuve : 1h30 minimum de face à face pédagogique et 30 minutes d'entretien</i>	<b>Qualité de la présentation :</b> Le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspecte l'arbre dans sa totalité</li> <li>- Respecte le protocole de grimpe en alternance</li> <li>- Sécurise l'espace d'évolution</li> <li>- Installe des ateliers de groupe 1 en prenant en compte les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers</li> <li>- Installe des ateliers de groupe 1 cohérents en termes d'utilisation pour les pratiquants</li> <li>- Choisit des ancrages fiables et adaptés</li> <li>- Installe ses ateliers en prenant les mesures nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement</li> </ul>
	<b>C4.2 Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 1 pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents.</b>	<b>Mise en situation professionnelle réelle (C4.3) :</b> <i>Evaluation en fin de formation</i> <i>Observation sur une épreuve technique de terrain, consistant en la préparation, l'installation et la finalisation en binôme d'un atelier de groupe 2.</i>  <i>Durée de l'épreuve : 2h30</i>	<b>Qualité de la présentation :</b> Le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installe des ateliers de groupe 2 en prenant en compte les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers</li> <li>- Installe des ateliers de groupe 2 cohérents en termes d'utilisation pour les pratiquants et d'insertion dans l'environnement</li> <li>- Choisit des ancrages fiables adaptés aux différents ateliers de groupe 2</li> <li>- Maîtrise les techniques de mouflage</li> <li>- Utilise le matériel en bonne conformité avec la réglementation légale ou du fabricant</li> <li>- Installe ses ateliers en prenant les mesures nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement</li> </ul>
	<b>C4.3 Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 2 pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents</b>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>5. Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquant et des tiers</b>			

<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b> <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</b> <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<b>A5 – Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des risques</li> <li>• Transmission des consignes de sécurité et veille à leur bonne application</li> <li>• Secours et assistance aux participants et tiers</li> </ul>	<p><b>C5.1 Mettre en place une analyse de risque afin de définir les risques à prévenir</b></p> <p><b>C5.2 Transmettre les consignes de sécurité et veiller à leur application afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</b></p>	<p><b>Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP) (C1.1 à C1.3, C2.1, C3.1, C4.1 à C4.2, C5.1 à 5.2) :</b></p> <p><i>Evaluation en cours de formation et obligatoirement avant la période de stage en situation professionnelle</i></p> <p><i>Observation au poste de travail d'une animation en situation,, suivie d'un entretien avec les évaluateurs-trices.</i></p> <p><i>Durée de l'épreuve : 1h30 minimum de face à face pédagogique et 30 minutes d'entretien</i></p>	<p><b>Qualité de la présentation :</b></p> <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifie les situations à risques</li> <li>- Met en place les moyens de prévention adaptés aux dangers observés</li> <li>- Limite les risques liés aux dangers observés</li> <li>- Transmet des consignes de sécurité en utilisant un vocabulaire adapté aux différents publics</li> <li>- Est attentif au respect des consignes de sécurité pendant l'activité</li> </ul>
	<p><b>C5.3 Intervenir en respectant les différents processus de secours et en mettant en œuvre les différentes étapes d'un secours en hauteur afin de porter assistance et secours au public</b></p>	<p><b>Mise en situation professionnelle réelle (C5.3) :</b></p> <p><i>Evaluation en fin de formation</i></p> <p><i>Observation sur une épreuve technique de terrain, consistant en la simulation d'un sauvetage dans les Arbres, suivie d'un entretien avec les évaluateurs.</i></p> <p><i>Durée de l'épreuve : 30 minutes au total</i></p>	<p><b>Qualité de la présentation :</b></p> <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évalue une situation d'accident (bilan)</li> <li>- Prend les mesures nécessaires pour éviter le suraccident</li> <li>- Passe l'alerte</li> <li>- Adopte une technique appropriée pour accéder et se positionner correctement auprès du blessé</li> <li>- Adopte une technique appropriée pour redescendre et évacuer d'un arbre une victime en toute sécurité</li> <li>- Surveille la victime en attendant l'arrivée des secours</li> <li>- Gère efficacement son temps d'intervention</li> <li>- Respecte le temps imparti</li> <li>- Utilise un vocabulaire précis et professionnel</li> <li>- Argumente ses choix</li> </ul>

# AVENANT N°27 CCNS DU 21 AVRIL 2008 (cf fin de l'article 9.1)

Convention Collective Nationale *Sport*

## AVENANT n° 27 du 21 avril 2008 portant sur l'annexe 1 de la CCN du SPORT relative aux CQP

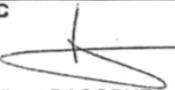
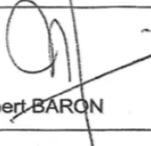
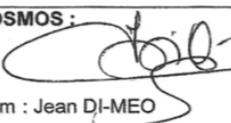
### ARTICLE 1 :

L'article 5 de l'annexe 1 de la CCN du SPORT du 7 juillet 2005 est complété par les dispositions suivantes :

Titre du CQP	Classification conventionnelle	Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité
<i>Educateur grimpe d'arbres (EGA)</i>	Groupe 3	Le titulaire du CQP EGA encadre en toute autonomie un groupe d'au plus 8 participants lors d'actions d'éducation à l'environnement, d'animation et de perfectionnement de « grimpe dans les arbres » auprès de tous les publics y compris les scolaires.  Il fait découvrir le milieu arboré par le haut, apprend à grimper et se déplacer dans les arbres à l'aide des branches et de techniques de cordes spécifiques.

### ARTICLE 2 :

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et prendra effet au premier jour suivant la publication au journal officiel de l'arrêté d'extension.

<b>CFDT</b>  Nom : Jean ROGER	<b>CFE-CGC</b>  Nom : Thibaut DAGORNE	<b>CFTC :</b>  Nom : Joël CHIARONI
<b>CGT-FO :</b>  Nom : Yann POYET	<b>CGT</b>  Nom : Jacques NIVELET	<b>CNES :</b>  Nom : Philippe BRÖSSARD
<b>FNASS :</b>  Nom : Franck LECLERC	<b>UNSA :</b>  Nom : Dominique QUIRION	
<b>CNEA :</b>  Nom : Robert BARON	<b>COSMOS :</b>  Nom : Jean DI-MEO	

## QUALIFICATION VISANT A GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS (cf fin de l'article 10.1)

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle de « Moniteur EGA» visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport, sont les suivantes :

### **Module d'activité A1 :**

Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres

### **Compétences :**

- C1.3 / Identifier les facteurs et les conditions de développement et de vie de l'arbre dans un milieu donné en se basant sur ses connaissances afin d'en apprécier la vitalité

### **Modalité d'évaluation mise en place :**

Cette compétence est évaluée par un jury d'évaluateurs, en fin de formation, lors d'une épreuve technique sur le terrain consistant en la réalisation d'une fiche de diagnostic d'un arbre durant 30 minutes, suivie d'un entretien oral de 15 minutes.

### **Critères d'évaluation associés :**

- Identifie les arbres pouvant accueillir l'activité
- Précise les éléments nécessaires pour compléter son diagnostic
- Présente la synthèse de 3 approches (physiologique, pathologique et mécanique)
- Inspecte l'arbre dans sa totalité avec méthode
- Utilise un vocabulaire précis et professionnel

### **Module d'Activité 2 :**

Mise en œuvre d'un programme d'animation en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement

### **Compétences :**

- C2.1 / Formaliser un programme d'animation de grimpe d'arbres complet et cohérent en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement en maîtrisant l'encadrement et l'évaluation de toutes les étapes de cette action afin de mettre en œuvre une action éducative

### **Modalité d'évaluation mise en place :**

Cette compétence est évaluée en cours de formation sur une observation au poste de travail d'une animation en situation, suivie d'un entretien avec les 2 évaluateurs préalablement à tout stage en situation professionnelle.

### **Critères d'évaluation associés :**

- Met en place une animation adaptée à l'âge, au type des publics visés et au site
- Identifie les situations à risques
- Transmet les règles de sécurité en utilisant un vocabulaire adapté aux différents publics.
- Est attentif au respect des consignes de sécurité pendant l'activité.
- Repère et gère les éventuels signes de fatigue et les états émotionnels des pratiquants pendant l'activité.
- Adapte son programme en tenant compte des situations rencontrées
- Propose une analyse critique de son animation et suggère des pistes d'amélioration

### **Module d'Activité 3 :**

Contrôler, vérifier, entretenir et utiliser le matériel spécifique à la grimpe d'arbres

#### **Compétences :**

- C3.1 / Adapter et utiliser le matériel EPI à la situation de la grimpe d'arbres en identifiant les caractéristiques de ce matériel spécifique afin d'en assurer la conformité d'utilisation
- C3.2 Contrôler, gérer et entretenir le matériel afin d'assurer la sécurité liée à son utilisation pour les professionnels et les participants

#### **Modalité d'évaluation mise en place :**

La compétence C3.1 est évaluée en cours de formation sur une observation au poste de travail d'une animation en situation, suivie d'un entretien avec les 2 évaluateurs préalablement à tout stage en situation professionnelle.

La compétence C3.2 est évaluée par un jury d'évaluateurs, en fin de formation, sur une épreuve technique en salle de 30 minutes.

#### **Critères d'évaluation associés :**

- Identifie les situations à risques (facteur de chute, force choc...)
- Adapte le matériel en fonction du contexte et de la pratique
- Respecte le principe de compatibilité des E.P.I.
- Connaît les notions liées à l'entretien des E.P.I.
- Respecte la procédure de vérification des E.P.I.
- Identifie l'état du matériel et donne le verdict résultant de la vérification.
- Remplit une fiche de vie conformément aux recommandations du fabricant

### **Module d'Activité 4 :**

Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres

#### **Compétences :**

- C4.1 / Évoluer en autonomie dans les arbres afin de préparer le site de pratique et de sécuriser l'espace d'évolution
- C4.2 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 1 pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents
- C4.3 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de groupe 2 pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents

#### **Modalité d'évaluation mise en place :**

Les compétences C4.1 et C4.2 sont évaluées en cours de formation sur une observation au poste de travail d'une animation en situation, suivie d'un entretien avec les 2 évaluateurs préalablement à tout stage en situation professionnelle.

La compétence C4.3 est évaluée par un jury d'évaluateurs, en fin de formation, sur une épreuve technique en binôme sur le terrain de 2 h 30, portant sur l'installation des ateliers du groupe 2.

#### **Critères d'évaluation associés :**

- Inspecte l'arbre dans sa totalité
- Respecte le protocole de grimpe en alternance
- Sécurise l'espace d'évolution
- Installe des ateliers cohérents en terme d'utilisation pour les pratiquants
- Installe les ateliers en prenant les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers
- Choisit des ancrages fiables adaptés aux différents ateliers
- Installe les « ateliers » en prenant les mesures de prévention nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement.

## **Module d'Activité 5 :**

Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.

### **Compétences :**

- C5.1 / Mettre en place une analyse de risque afin de définir les risques à prévenir
- C5.2 / Transmettre les consignes de sécurité et veiller à leur application afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- C5.3 / Intervenir en respectant les différents processus de secours et en mettant en œuvre les différentes étapes d'un secours en hauteur afin de porter assistance et secours au public

### **Modalité d'évaluation mise en place :**

Les compétences C5.1 et C5.2 sont évaluées en cours de formation sur une observation au poste de travail d'une animation en situation, suivie d'un entretien avec les 2 évaluateurs préalablement à tout stage en situation professionnelle.

La compétence C5.3 est évaluée par un jury d'évaluateurs, en fin de formation, sur une épreuve de terrain de 30 minutes consistant à une simulation d'un sauvetage dans les Arbres.

### **Critères d'évaluation associés :**

- Identifie les situations à risque
- Met en place les moyens de prévention adaptés aux dangers observés
- Limite les risques liés aux dangers observés
- Transmet des consignes de sécurité en utilisant un vocabulaire adapté aux différents publics
- Est attentif au respect des consignes de sécurité pendant l'activité.
- Évalue une situation d'accident
- Prend les mesures nécessaires pour éviter le sur accident
- Passe l'alerte
- Adopte une technique appropriée pour accéder, et se positionner correctement auprès du blessé.
- Adopte une technique appropriée pour redescendre et évacuer d'un arbre une victime en toute sécurité
- Surveille la victime en attendant l'arrivée des secours
- Gère efficacement son temps d'intervention

## OUTILS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES (cf article 12 et fin de l'article 14.2)

Grille d'évaluation du TEP (Test d'Exigence Préalable à l'entrée en formation CQP EGA)

### TEP (Test d'Exigence Préalable à l'entrée en formation CQP EGA)

CANDIDAT(E)		ÉMARGEMENT
Nom		
Prénom		

Compétences évaluées :	Acquis	Non Acquis
<ul style="list-style-type: none"><li>s'équiper pour grimper en sécurité</li><li>accéder sur corde à la fausse fourche placée à plus de 15 mètres du sol</li><li>se déplacer dans l'arbre et atteindre des cibles pré-installées</li><li>installer une corde de travail sur un nouveau point d'ancrage désigné par le formateurs</li><li>descendre sur cette corde dite de travail</li></ul> <i>L'évaluation s'effectue sur une test d'1 heure.</i>		
Est capable de s'équiper correctement		
Atteint en toute sécurité et sans problème le point d'ancrage de la corde d'accès		
Se déplace et atteint des points prédéfinis		
Utilise la longe correctement		
Installe correctement son point d'ancrage prédéfini par l'évaluateur		
Contrôle sa descente en toute sécurité		
Récupère et range son EPI		

AVIS EVALUATEUR(TRICE) ( rayez la mention )	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
<p><b>Commentaires techniques :</b></p> <p><b>DATE (JJ/MM/AA) :</b> .....</p> <p><b>FAIT A :</b> .....</p> <p><b>Nom et Prénom</b> <b>SIGNATURE ÉVALUATEUR(TRICE) 1</b> <b>Nom et Prénom</b> <b>SIGNATURE ÉVALUATEUR(TRICE) 2</b></p>		

## Module d'Activité 1

Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres

### Fiche Évaluation épreuve finale / A 1

CANDIDAT-E	DATE DE L'ÉPREUVE : ... / ... / 20..	ÉMARGEMENT
Nom		
Prénom		

Compétences évaluées :	Acquis	Non Acquis
<p>C1.4 / Identifier les arbres supports et appréhender leur résistance en effectuant un diagnostic afin d'assurer la sécurité des animations.</p> <p>C1.5 Formaliser par écrit un diagnostic physiologique, pathologique et biomécanique d'un arbre afin d'avoir une traçabilité de son action.</p> <p>C1.6 Choisir et adapter l'activité en fonction du site de pratique en prenant en compte ses spécificités environnementales afin d'y installer une activité adaptée et cohérente.</p> <p>C1.7 Déterminer l'impact de l'activité sur l'arbre et son milieu et le prendre en compte afin de proposer des mesures de prévention.</p> <p><i>L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique de terrain consistant en la réalisation d'une fiche de diagnostic phytosanitaire d'un arbre durant 30 minutes, suivie d'un entretien de 15 minutes portant sur cette étude de cas.</i></p> <p><i>Les compétences sont acquises lorsque au moins la moitié des critères sont validés.</i></p> <p><b>Critères d'évaluation : En rouge les critères d'évaluation rédhibitoires</b></p>		
Identifie les arbres pouvant accueillir l'activité		
Précise les éléments nécessaires pour compléter son diagnostic		
<b>Présente la synthèse de 3 approches (physiologique, pathologique et mécanique)</b>		
Inspecte l'arbre dans sa totalité avec méthode		
Utilise un vocabulaire précis et professionnel		
Propose une activité adaptée à un site donné		
Propose des solutions pour limiter l'impact prévisible		
Respecte le temps imparti		

**COMMENTAIRES :** .....

.....

.....

.....

.....

<b>AVIS ÉVALUATEUR(trice)S</b> ( rayez la mention inutile )	<b>FAVORABLE</b>	<b>DÉFAVORABLE</b>
Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 1	Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 2	





## Module d'Activité 4

### Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres

### Fiche Évaluation épreuve finale / A 4 (recto)

<b>CANDIDAT-E</b>	<b>DATE DE L'ÉPREUVE :</b> ... / ... / 20..	<b>ÉMARGEMENT</b>
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		

Compétences évaluées :		Acquis	Non Acquis
<p>C4.3 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de <u>groupe 2</u> pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents</p> <p><i>L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique sur le terrain de 2h30 sur l'installation des ateliers de groupe 2.</i></p> <p><i>Les compétences sont acquises lorsque au moins la moitié des critères sont validés.</i></p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p><b>En rouge les critères d'évaluation rédhibitoires</b></p>			
<b>Critères du référentiel</b>	<b>Critères d'évaluation</b>		
Installe des ateliers de groupe 2 cohérents en termes d'utilisation pour les pratiquants et d'insertion dans l'environnement	Repère un site adapté à l'atelier demandé		
	Recherche des éléments pouvant présenter un intérêt éducatif et pédagogique		
	Visualise le départ de l'atelier pour les participants (branche de départ, sortie d'échelle)		
	Analyse les risques dans et autour des arbres (bulle des 5m et couloir ou espace dégagé entre départ et arrivée)		
Installe des ateliers de groupe 2 en prenant en compte les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers	Positionne une corde d'accès en sécurité		
	<b>Matérialise un périmètre de sécurité avant son évolution dans l'arbre</b>		
	S'assure d'avoir un espace d'évolution clair et sans danger		
	<b>Visualise et dégage dans les règles de l'art l'éventuel bois mort présentant un risque avéré</b>		
	Annonce avec une voix forte et audible les lancers et lâchers (bois mort / petit sac / cordes)		
	Se positionne correctement au poste de travail (ergonomie)		
	<b>Respecte le protocole de grimpe en alternance (pas de déconnexion, diamètres d'ancrage et transferts de poids)</b>		
	Reste vigilant dans toutes les étapes de l'installation (binôme / tiers / environnement)		
	<b>Exécute les tests nécessaires selon le protocole</b>		
	Choisit avec pertinence son point d'ancrage principal pour sa corde de travail		
	<b>Effectue des nœuds d'arrêt en bout de corde</b>		
<b>Installe les cordes d'accès à distance des cordes tendues</b>			
<b>Porte son casque</b>			
<b>Choisit des ancrages fiables adaptés aux différents ateliers de groupe 2</b>			
Maîtrise les techniques de mouflage			
Utilise le matériel en bonne conformité avec la réglementation légale ou du fabricant	<b>Maîtrise les nœuds</b>		
	<b>Ferme les mousquetons à vis « tête en bas »</b>		
	<b>Utilise des mousquetons « 3 mouvements » pour la connexion des participants</b>		
	<b>Positionne bien les moyens d'ancrage (anneaux de sangles,...)</b>		
Installe ses ateliers en prenant les mesures nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement			

**Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 1**

**Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 2**







## EPMSP / Observation au poste de travail (verso)

DATE : ..... CANDIDAT(E) : .....

<b>OBSERVATION AU POSTE DE TRAVAIL</b> <i>Compétences évaluées en cours de formation par deux évaluateur(trice)s en situation professionnelle, lors d'une séance d'animation. Les compétences sont acquises lorsque le candidat valide au moins la moitié des critères. En rouge les critères d'évaluation rédhibitoires</i>		Acquis	Non Acquis
<b>CRITÈRES TRANSVERSAUX</b>			
C 3.1 / C 5.1	Identifie les situations à risques		
C 5.1	Limite les risques liés aux dangers observés		
C 2.1	S'adapte en tenant compte des situations rencontrées		
<b>DIAGNOSTIC &amp; ANALYSE DE RISQUES</b>			
C 1.1	Détermine correctement les différentes espèces arborées du site		
C 1.1	Situe l'arbre désigné dans le site à l'aide d'un plan		
C 1.1	Tient compte des caractéristiques des différentes espèce d'arbres du site		
C 1.2	Identifie les problématiques d'un arbre liées à un milieu donné		
C 1.3	Présente la synthèse de 3 approches diagnostiques (physiologique, pathologique et mécanique)		
C 5.1	Identifie les situations à risque		
C 5.1	Met en place les moyens de prévention adaptés aux dangers observés		
<b>INSTALLATION</b>			
C 4.1	Inspecte l'arbre dans sa totalité		
C 4.1	Respecte le protocole de grimpe en alternance		
C 4.1	Sécurise l'espace d'évolution		
C 4.2	Installe les ateliers en prenant les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers		
C 4.2	Installe des "ateliers cohérents en terme d'utilisation pour les pratiquants"		
C 4.2	Choisit des ancrages fiables adaptés aux différents ateliers		
C 4.2	Installe les « ateliers » en prenant les mesures de prévention nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement		
C 3.1	Adapte le matériel en fonction du contexte et de la pratique		
C 3.1	Respecte le principe de compatibilité des E.P.I. et les notices d'utilisation		
<b>ANIMATION</b>			
C 2.1	Gère la progression de son animation dans le temps imparti		
C 2.1	Met en place une animation adaptée à l'âge, au type des publics visés et au site		
C 2.1 / C 5.2	Transmet les règles de sécurité en utilisant un vocabulaire adapté aux différents publics.		
C 2.1 / C 5.2	Est attentif au respect des consignes de sécurité pendant l'activité.		
C 2.1	Repère et gère les éventuels signes de fatigue et les états émotionnels des pratiquants pendant l'activité.		
C 2.1	Propose une séance complète : introduction, cœur de séance, conclusion		
<b>EVALUATION</b>			
C 2.1	Propose une analyse critique de son animation et suggère des pistes d'amélioration		

Nom, Prénom et signature  
évaluateur(trice) 1

Nom, Prénom et signature  
évaluateur(trice) 2

**LIVRET DE QUALIFICATION** (cf fin de [l'article 16](#))



Nom de l'orga-  
nisme de formation  
+ Logo



Certificat de Qualification Professionnelle  
CQP EGA  
-  
Livret de Qualification

PHOTO

**Date d'entrée en formation**

**Nom et Prénom du candidat**

# SOMMAIRE du Livret de Qualification (LQ)

A l'attention des :

**Organisme de Formation / Élèves Stagiaires / SAS et Tuteurs**

Le livret de qualification est un outil indispensable et réglementaire pour appréhender le suivi du parcours d'un élève stagiaire. Il doit être présenté en fin de parcours de formation au ministère et doit être soigneusement tenu à jour par tous les intervenants.

INTITULÉ	Fiches en lien & documents à intégrer	N° de Page
Page de garde	<a href="#">Page de garde "TYPE"</a>	Page 1
Sommaire	<a href="#">Sommaire du livret de formation</a>	Page 2
<b>PARTIE LQ 1</b> <b>Entrée en formation</b>	<a href="#">1.1 / Entrée en formation CQP EGA</a>	Page 3
	Copie de pièce d'identité (recto et verso)	Page 4
	Certificat médical (datant de moins d' un an avant l'entrée en formation)	Page 5
	Attestation de formation premiers secours (AFPS / PSC1 / SST)	Page 6
<b>PARTIE LQ 2</b> <b>Documents officiels pour la certification</b>	<a href="#">2.1 / EPMSP / Etude de cas</a>	Page 7
	<a href="#">2.2 / EPMSP / Observation au poste de travail (recto et verso)</a>	Page 8
	<a href="#">2.3 / EPMSP / Attestation</a>	Page 9
	<a href="#">2.4 / Certification des Modules d'Activités (A)</a>	Page 10
	<a href="#">2.5 / grille d'évaluation PEC A1</a>	Page 11
	<a href="#">2.6 / grille d'évaluation PEC A2</a>	Page 12
	<a href="#">2.7 / grille d'évaluation PEC A3</a>	Page 13
	<a href="#">2.8 / grille d'évaluation PEC A4</a>	Page 14
	<a href="#">2.9 / grille d'évaluation PEC A5</a>	Page 15
<b>PARTIE LQ 3</b> <b>Suivi et stage pratique</b>	<a href="#">3.1 / Fiche de liaison et de suivi de parcours</a> <i>Renseignée par le centre de formation et le tuteur ( 1 fiche globale récapitulative pour la durée de formation)</i>	Page 16
	<a href="#">3.2 / Stage en Structure Accueil Stagiaire SAS</a> <i>Renseignée par le Tuteur et l'Élève stagiaire ( 1 fiche par période de stage / fiche à reproduire et à paginer )</i>	Page 17 et après...
<b>ANNEXES</b>	<a href="#">Note de cadrage EPMSP</a> <a href="#">Note de cadrage A2 / Rapport de stage</a>	

## 1.1 / FICHE ENTRÉE EN FORMATION CQP EGA

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
<b>NOM :</b>	
<b>Prénom :</b>	
<b>Date de naissance :</b> <i>JJ / MM / AA :</i>	
<b>Nationalité :</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Adresse postale :</b>	
<b>Code Postal :</b>	
<b>Ville :</b>	
<b>Pays :</b>	

Organisme de formation		
<b>Date d'entrée en formation :</b> <i>JJ / MM / AA :</i>		
Allègement de formation accordé		
A	Volume horaire allégé	Motif allègement
A1		
A2		
A3		
A4		
A5		

### PRÉ-REQUIS D'ENTRÉE DANS LE PROCESSUS DE QUALIFICATION

Intitulé des exigences :	COCHER LA CASE et insérer les justificatifs dans le livret
Être âgé de 18 ans au minimum ( <i>photocopie pièce identité</i> )	
Présenter un certificat médical de moins d'1 an précisant la non contre-indication à la pratique de l'activité.	
Justifier d'un niveau technique conforme à la spécificité de l'activité <i>Test Exigence Préalable (T.E.P.)</i> <b>Date de passage :</b> .....	
Posséder le PSC1 ou une qualification admises en équivalence (AFPS, CSST, ...)	

SIGNATURES	
Élève / Stagiaire	Organisme de Formation ( Nom / cachet / signature)





## EPMSP / Observation au poste de travail (verso)

DATE : ..... CANDIDAT(E) : .....

<b>OBSERVATION AU POSTE DE TRAVAIL</b>		Acquis	Non Acquis
<p>Compétences évaluées en cours de formation par deux évaluateur(trice)s en situation professionnelle, lors d'une séance d'animation. Les compétences sont acquises lorsque le candidat valide au moins la moitié des critères.  <i>En rouge les critères d'évaluation rédhitoires</i></p>			
<b>CRITÈRES TRANSVERSAUX</b>			
C 3.1 / C 5.1	Identifie les situations à risques		
C 5.1	Limite les risques liés aux dangers observés		
C 2.1	S'adapte en tenant compte des situations rencontrées		
<b>DIAGNOSTIC &amp; ANALYSE DE RISQUES</b>			
C 1.1	Détermine correctement les différentes espèces arborées du site		
C 1.1	Situe l'arbre désigné dans le site à l'aide d'un plan		
C 1.1	Tient compte des caractéristiques des différentes espèce d'arbres du site		
C 1.2	Identifie les problématiques d'un arbre liées à un milieu donné		
C 1.3	Présente la synthèse de 3 approches diagnostiques (physiologique, pathologique et mécanique)		
C 5.1	Identifie les situations à risque		
C 5.1	Met en place les moyens de prévention adaptés aux dangers observés		
<b>INSTALLATION</b>			
C 4.1	Inspecte l'arbre dans sa totalité		
C 4.1	Respecte le protocole de grimpe en alternance		
C 4.1	Sécurise l'espace d'évolution		
C 4.2	Installe les ateliers en prenant les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers		
C 4.2	Installe des "ateliers cohérents en terme d'utilisation pour les pratiquants"		
C 4.2	Choisit des ancrages fiables adaptés aux différents ateliers		
C 4.2	Installe les « ateliers » en prenant les mesures de prévention nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement		
C 3.1	Adapte le matériel en fonction du contexte et de la pratique		
C 3.1	Respecte le principe de compatibilité des E.P.I. et les notices d'utilisation		
<b>ANIMATION</b>			
C 2.1	Gère la progression de son animation dans le temps imparti		
C 2.1	Met en place une animation adaptée à l'âge, au type des publics visés et au site		
C 2.1 / C 5.2	Transmet les règles de sécurité en utilisant un vocabulaire adapté aux différents publics.		
C 2.1 / C 5.2	Est attentif au respect des consignes de sécurité pendant l'activité.		
C 2.1	Repère et gère les éventuels signes de fatigue et les états émotionnels des pratiquants pendant l'activité.		
C 2.1	Propose une séance complète : introduction, cœur de séance, conclusion		
<b>EVALUATION</b>			
C 2.1	Propose une analyse critique de son animation et suggère des pistes d'amélioration		

Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 1

Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 2

## 2.3 / EPMS / ATTESTATION



# Certificat de Qualification Professionnelle CQP EGA

## ATTESTATION DE RÉUSSITE AUX EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

Nous, soussignés ....., en nos qualités d'évaluateur(trice)s habilités par le Syndicat National des Grimpeurs Encadrant dans les Arbres, attestons de la réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique conforme au règlement du CQP EGA, de :

Nom: .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

à: .....

Fait à ..... le .....

Le responsable de formation  
nom + signature + cachet

Pour le SNGEA  
noms + signatures

*Le présent document permet au candidat(e) suivant une formation préparant au CQP inscrit sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports, prévue à l'article R.212-2, et qui souhaite exercer contre rémunération, d'en faire préalablement la déclaration auprès des services habilités (DDJSCS ou DDCSPP)(art.212-87 Code du sport).*

## 2.4 / CERTIFICATION DES Modules d'Activités constitutifs du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres »

La validation des 5 modules d'activités et la présentation des attestations justifiant les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification conduisent à l'obtention du C.Q.P. E.G.A.

Aucun bloc ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres modules d'activités.

En cas d'échec à un ou plusieurs modules d'activités, le bénéfice des modules acquis sont conservés à vie.

CANDIDAT-E	NOM	PRÉNOM

Module d'Activités composant la certification	ACQUIS	NON ACQUIS
<b>Module d'Activité 1 (A1) :</b> Observer et appréhender les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres		
<b>Module d'Activité 2 (A2) :</b> Mise en œuvre d'un programme d'animation en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement		
<b>Module d'Activité 3 (A3) :</b> Contrôler, vérifier, entretenir et utiliser le matériel spécifique à la grimpe d'arbres		
<b>Module d'Activité 4 (A4) :</b> Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres		
<b>Module d'Activité 5 (A5) :</b> Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.		

DATE		
SNGEA (Nom / Qualité / Signature)	Élève / Stagiaire (signature)	Organisme de Formation (Nom / Qualité / Signature)







## 2.8 / FICHE EVALUATION du Module d'Activité 4 (recto)

### Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres

CANDIDAT-E	DATE DE L'ÉPREUVE : ... / ... / 20..	ÉMARGEMENT
Nom		
Prénom		

Compétences évaluées :	Acquis	Non Acquis
<p>C4.3 / Installer et mettre en œuvre des ateliers de <u>groupe 2</u> pour les différents groupes de pratiquants en respectant le principe de sécurité des ancrages arboricoles et en prenant des mesures pour limiter son impact dans l'arbre afin de proposer des ateliers complets, adaptés et cohérents</p> <p><i>L'évaluation s'effectue sur une épreuve technique sur le terrain de 2h30 sur l'installation des ateliers de groupe 2.</i></p> <p><i>Les compétences sont acquises lorsque au moins la moitié des critères sont validés.</i></p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p><b>En rouge les critères d'évaluation réhabilitoires</b></p>		
<b>Critères du référentiel</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
Installe des ateliers de groupe 2 cohérents en termes d'utilisation pour les pratiquants et d'insertion dans l'environnement	Repère un site adapté à l'atelier demandé	
	Recherche des éléments pouvant présenter un intérêt éducatif et pédagogique	
	Visualise le départ de l'atelier pour les participants (branche de départ, sortie d'échelle)	
	Analyse les risques dans et autour des arbres (bulle des 5m et couloir ou espace dégagé entre départ et arrivée)	
Installe des ateliers de groupe 2 en prenant en compte les mesures nécessaires à sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers	Positionne une corde d'accès en sécurité	
	<b>Matérialise un périmètre de sécurité avant son évolution dans l'arbre</b>	
	S'assure d'avoir un espace d'évolution clair et sans danger	
	<b>Visualise et dégage dans les règles de l'art l'éventuel bois mort présentant un risque avéré</b>	
	Annonce avec une voix forte et audible les lancers et lâchers (bois mort / petit sac / cordes)	
	Se positionne correctement au poste de travail (ergonomie)	
	<b>Respecte le protocole de grimpe en alternance (pas de déconnexion, diamètres d'ancrage et transferts de poids)</b>	
	Reste vigilant dans toutes les étapes de l'installation (binôme / tiers / environnement)	
	<b>Exécute les tests nécessaires selon le protocole</b>	
	Choisit avec pertinence son point d'ancrage principal pour sa corde de travail	
	<b>Effectue des nœuds d'arrêt en bout de corde</b>	
	<b>Installe les cordes d'accès à distance des cordes tendues</b>	
<b>Porte son casque</b>		
<b>Choisit des ancrages fiables adaptés aux différents ateliers de groupe 2</b>		
Maîtrise les techniques de mouflage		
Utilise le matériel en bonne conformité avec la réglementation légale ou du fabricant	<b>Maîtrise les nœuds</b>	
	<b>Ferme les mousquetons à vis « tête en bas »</b>	
	<b>Utilise des mousquetons « 3 mouvements » pour la connexion des participants</b>	
	<b>Positionne bien les moyens d'ancrage (anneaux de sangles,...)</b>	
Installe ses ateliers en prenant les mesures nécessaires pour limiter son impact sur l'arbre et son environnement		

Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 1	Nom, Prénom et signature évaluateur(trice) 2
--	--







> *Partie réservée aux tuteurs(trice) sur la période de présence en stage*

Date : JJ/MM/AA	Nom et qualité de l'intervenant	Remarques, conseils, ...
		..... ..... .....
Nbr* de jours effectués	<b>Cumul</b> de journées <u>tous stages inclus</u>	..... ..... .....
		..... ..... .....

> *Partie réservée aux tuteurs(trice) sur la période de présence en stage*

Date : JJ/MM/AA	Nom et qualité de l'intervenant	Remarques, conseils, ...
		..... ..... .....
Nbr* de jours effectués	<b>Cumul</b> de journées <u>tous stages inclus</u>	..... ..... .....
		..... ..... .....

> *Partie réservée aux tuteurs(trice) sur la période de présence en stage*

Date : JJ/MM/AA	Nom et qualité de l'intervenant	Remarques, conseils, ...
		..... ..... .....
Nbr* de jours effectués	<b>Cumul</b> de journées <u>tous stages inclus</u>	..... ..... .....
		..... ..... .....

### 3.2 / FICHE STRUCTURE ACCUEIL STAGIAIRE (SAS) (recto) N° .... / ....

> présenter une fiche par période de stage conventionnée paginée chronologiquement

ELÈVE / STAGIAIRE (nom/prénom) : .....

Date d'entrée du stage		Date de sortie du stage	
Nombre de journées* effectuées sur le stage conventionné		Cumul journée en situation professionnelle tous stages inclus	

\* 1 journée équivaut à 7 h / ½ journée équivaut à 3,5 h

Nom de la structure :	
Nom du tuteur(trice) de stage :	

Domaines de compétences abordés en situation professionnelle ** <i>Pour une évaluation plus précise il est conseillé de se référer à la fiche 2.2 EPM-SP</i> <i>Niveau de compétence : 1- compétence insuffisante 4- compétence acquise</i>	Niveau de compétences			
	1	2	3	4
1.1 / Identifier les différentes espèces d'arbres et leurs caractéristiques propres				
1.2 / Identifier les conditions de développement et de vie de l'arbre dans un milieu donné.				
1.3 / Identifier et appréhender la résistance des arbres pour la sécurité des animations.				
1.4 / Choisir l'activité en fonction du site de pratique.				
1.5 / Déterminer l'impact de l'activité sur l'arbre et son milieu et proposer des mesures de prévention				
2.1 / Formaliser et mettre en œuvre son programme en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement				
2.2 / Formaliser une action éducative en tenant compte du cadre institutionnel et juridique lié à l'encadrement des APS et l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable				
3.1 / Utiliser le matériel spécifique à la situation de la grimpe d'arbres.				
3.2 / Respecter la réglementation en vigueur				
4.1 / Évoluer en autonomie dans les Arbres afin de sécuriser le site de pratique				
4.2 / Mettre en œuvre des ateliers pour les différents groupes de pratiquants				
4.3 / Respecter le principe de sécurité des ancrages arboricoles.				
5.1 / Mettre en place une analyse de risque et transmettre les consigne de sécurité.				
5.2 / Intervenir en respectant les différents processus de secours				

\*\* voir document « référentiel d'activités et de certification » / Si le critère n'est pas abordé, ne pas renseigner l'item

**SIGNATURE ÉLÈVE/STAGIAIRE**

**SIGNATURE TUTEUR(TRICE)**



## MODÈLE DE DEMANDE DE VAE (cf article 18)



### DEMANDE DE RECEVABILITÉ À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Code de l'éducation art R335-5 à R335-11

CERFA n°12818\*02

## CQP ÉDUCATEUR À LA GRIMPE D'ARBRES

Demande à adresser en lettre recommandée avec accusé de réception  
au SNGEA – Bouysse – 19800 CORREZE

### RUBRIQUE N°1 : informations vous concernant

Madame

Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom(s) :

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance :

Département (ou Pays) :

Nationalité :  Française

R ressortissant européen

Autre :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays de résidence

Téléphone domicile :

portable :

Mail :

### RUBRIQUE N°2 : Niveau de formation et situation professionnelle

Dernière classe suivie :

Titre ou diplôme le plus élevé obtenu en France :

Si vous possédez une certification et/ou partie(s) de certification professionnelle inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en rapport avec le CQP EGA, indiquez son ou leur(s) intitulé(s) respectifs :

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :

**Votre situation actuelle :**

Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat ?  Oui  Non

Vous êtes actuellement :

**En situation d'emploi :**

CDI  CDD ou Intérim  travailleur(se) indépendant(e), artisan, profession libérale

fonctionnaire  militaire  contrat aidé ou contrat en alternance

**En situation d'inactivité**

**En recherche d'emploi :**

Inscrit à Pole Emploi  Oui depuis le ...../...../.....

Non

Êtes-vous indemnisé(e) au titre de l'assurance chômage (ARE) ?  Oui  Non

Êtes-vous allocataire du RSA ?  Oui  Non

Êtes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RSA ?  
(ASS, API, AI, veuvage, AAH....)  Oui  Non

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé ?  Oui  Non

**Cadre réservé à l'organisme certificateur (NE PAS REMPLIR)**

Dossier reçu le : ...../...../.....

Dossier complet le : ...../...../.....

N° d'identifiant :

Code du diplôme :

Niveau de certification visé :

**Décision de recevabilité :**  favorable  défavorable

Date de décision de la recevabilité : : ...../...../.....

Dans cette rubrique, vous pouvez décrire, parmi les activités exercées dans le cadre d'un emploi, d'une fonction ou d'une formation en milieu professionnel, celles qui correspondent au référentiel du CQP EGA.

**Classez vos expériences en commençant par la plus récente.**

**RUBRIQUE N°3 : Informations concernant votre expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le CQP EGA**

Cette page peut être dupliquée autant de fois que nécessaire.

1 Emploi ou fonction bénévole occupée	2 Nom et lieu de l'organisme dans lequel les activités ont été exercées	3 Secteur d'activité de la structure	4 Statut dans cet emploi 1 : salarié(e) 2 : bénévole 3 : indépendant, artisan, libéral	5 Temps de travail 1 : temps complet 2 : temps partiel	6 Total des heures effectuées dans cette fonction	7 Période d'emploi		8 Principales activités exercées en rapport avec le CQP EGA
						Date de début	Date de fin	

## RUBRIQUE N°4 : Pièces justificatrices à joindre

### 1. Pour justifier votre identité, merci de fournir :

- une photocopie recto verso de votre carte d'identité ;
- ou une photocopie de votre passeport ;
- ou une photocopie de votre titre de séjour.

### 2. Pour justifier de chacun de vos activités :

#### Pour vos activités salariées, merci de fournir :

- soit une attestation signée de votre employeur ;
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur
- vous pouvez joindre un relevé de carrière en complément ou à la place (demandé à la CNAV pour Paris et sa région et à la CRAM en province)

#### Pour vos activités bénévoles, merci de fournir :

- une attestation signée par deux responsables ayant pouvoir de signature de l'association dans laquelle vous avez exercé (attestation du passeport bénévole disponible sur [www.passeport.benevole.org](http://www.passeport.benevole.org))

Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

- Dans le cas où l'association n'existe plus, une photocopie de déclaration de l'association en préfecture ou toute autre pièce justificative

#### Pour vos activités non salariées (libérales), merci de fournir :

- l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

### 3. Merci également de fournir :

- une photocopie de chaque certification obtenue et renseignée

**En fonction des informations apportées, le jury pourra vous demander des justificatifs spécifiques à ces informations.**

**RUBRIQUE N°5 : Déclaration sur l'honneur**

*Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable*

**Déclaration sur l'honneur**

Je soussigné(e),..... déclare sur l'honneur

ne pas faire l'objet d'une mesure pénale ou administrative d'interdiction de présentation devant un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience

que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle d'Éducateur\* à la Grimpe d'Arbres constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature du/de la candidat/e :

**La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).

**NOTICE EXPLICATIVE**

Toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du CQP EGA doit justifier d'au moins **450 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce CQP** et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée **de façon continue ou discontinuée** sur les 6 dernières années. Dès lors, elle peut déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès du SNGEA.

Une seule demande peut être déposée pendant la même année civile pour le CQP EGA.

Dans ce document, vous retracez votre parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents justificatifs (attestations d'employeurs, bulletins de paie, diplômes, ...) qui rendent compte de votre expérience et de la durée des différentes activités qui l'ont constituées.

Il est très important de bien remplir chaque rubrique avec soin pour que la demande soit recevable.

**La Rubrique n°3 concernant votre expérience est particulièrement importante : en effet, La décision de recevabilité est fondée sur deux critères : la durée de l'expérience et le rapport direct avec le diplôme visé.**

Le rapport direct avec le diplôme visé est évalué en fonction de la nature de l'activité et de son niveau :

- La nature de l'activité : les activités doivent correspondre, en tout ou partie, aux textes de référence du diplôme visé. La démarche pédagogique et la relation avec un public, fondant la spécificité des métiers des champs de l'animation et du sport, sont des conditions essentielles dans l'examen du rapport avec le diplôme.
- Le niveau de l'activité ; il est évalué en fonction des critères de responsabilité, d'autonomie et de technicité.

Vous devez citer et préciser dans cette rubrique n°3 les emplois ou fonctions bénévoles en rapport avec le titre ou diplôme visé que vous avez eu l'occasion d'exercer jusqu'à ce jour, en commençant par le ou la plus récent(e).

**Dans chacune des colonnes numérotées du tableau, vous devez indiquer dans les cases :**

*1. Le type d'emploi ou fonction bénévole que vous avez occupé(e) :*

regardez, pour vous aider, les intitulés de vos contrats de travail, éventuellement de vos feuilles de paie ou la dénomination des fonctions bénévoles que vous occupiez.

*2. Mentionnez le nom et le lieu de l'entreprise (ou autre structure) dans laquelle les activités ont été exercées.*

*3. Précisez le secteur d'activité de l'entreprise ou de la structure dans laquelle les activités ont été exercées.*

*4. Indiquez dans la case le numéro qui correspond au statut qui était le vôtre dans cette entreprise ou cette structure :*

- 1) si vous étiez salarié(e) ;
- 2) si vous étiez bénévole ;
- 3) si vous étiez travailleur(se) indépendant(e), artisan ou profession libérale.

*5. Indiquez dans la case le numéro qui correspond au temps de travail effectué dans chaque emploi ou fonction bénévole exercé(e) :*

- 1) si vous étiez à temps complet ;
- 2) si vous étiez à temps partiel (en indiquant le nombre d'heures effectuées par mois).

*6. Indiquez dans la case le numéro qui correspond au temps de travail effectué dans chaque emploi ou fonction bénévole exercé(e) :*

- 1) si vous étiez à temps complet ;
- 2) si vous étiez à temps partiel (indiquez le nombre d'heures effectuées par mois).

*7. Précisez la date de début et date de fin de chaque emploi ou fonction exercé(e).*

*8. Décrivez les principales activités que vous avez exercées en rapport avec le diplôme ou le titre professionnel visé :*

En effet, dans un même emploi ou même fonction, vous avez pu exercer des activités et/ou des tâches différentes :

- expliquez ce que vous deviez réaliser ;
- détaillez les actions ou opérations que vous deviez entreprendre pour obtenir ce résultat, afin de faire apparaître la réalité de votre pratique professionnelle.

**La décision de l'organisme délégataire vous est notifiée dans les deux mois par mail motivée :**

1. La demande est irrecevable et vous pourrez déposer une autre demande dès lors que votre demande satisfait aux conditions d'expérience et de lien direct avec le CQP EGA.

La décision d'irrecevabilité rendue par le service qui prend en charge les dossiers de recevabilité, est une décision susceptible de recours juridictionnel.

2. La demande est recevable, un dossier de VAE (communément intitulé livret 2) vous sera communiqué. Lors de l'envoi du livret 2, vous serez informé de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique (non obligatoire) ainsi que de la date de réunion du jury de VAE.

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

N° de dossier figurant sur la notification d'avis de recevabilité :

**Vous-même**

Madame  Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone domicile :

portable :

Courriel :

Dossier reçu le : ...../...../.....

**Cadre réservé à l'organisme certificateur (NE PAS REMPLIR)**

N° de dossier :

**Entretien demandé :**

par le (la)

par le jury

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

Expliquez les raisons de votre démarche et votre choix de diplôme en vous appuyant sur votre parcours et sur votre projet professionnel et/ou personnel.

Vous pouvez utiliser autant de pages que nécessaires pour présenter vos motivations et joindre un curriculum vitae

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

Vous pouvez demander la totalité du diplôme.

Si vous ne demandez pas la totalité du diplôme, vous devez préciser les épreuves ou les unités pour lesquelles vous demandez la validation.

**Quels modules d'activités du CQP EGA souhaitez-vous obtenir ?**

Module(s) d'activités composant la certification :	Je demande la validation OUI / NON
<b>Module d'Activité 1</b> en lien avec l'activité : Observer les caractéristiques biologiques, physiologiques et biomécaniques des arbres.	
<b>Module d'Activité 2</b> en lien avec l'activité : Mobiliser les connaissances nécessaires à l'encadrement des activités de Grimpe d'Arbres.	
<b>Module d'Activité 3</b> en lien avec l'activité : Maîtriser les connaissances liées au matériel nécessaire à l'activité	
<b>Module d'Activité 4</b> en lien avec l'activité Maîtriser les techniques d'évolution dans les arbres.	
<b>Module d'Activité 5</b> en lien avec l'activité Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.	

**Quelles pièces devez-vous joindre à votre dossier ?**

une attestation de formation aux premiers secours ;

un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois.

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

La première partie de ce dossier a permis de vérifier que vous remplissiez bien les conditions d'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La seconde partie doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole.

Cette deuxième partie comporte deux étapes :

**1**

**Vous devez remplir une fiche par expérience en relation avec le diplôme visé que vous avez mentionné dans la première partie du dossier.**

Cette première étape consiste à répertorier pour chacune de vos expériences salariée, non salariée ou bénévole, les différentes pratiques que vous avez exercées. Classez ces pratiques dans les fonctions suivantes :

- encadrement des publics encadrement des activités
- participation au projet et au fonctionnement de la structure

**2**

**Vous devez rédiger un écrit comportant une analyse détaillée et approfondie des tâches que vous avez réalisées pour chacune des pratiques que vous aurez retenue.**

Cette deuxième étape consiste à choisir et à analyser au moins deux pratiques dans chacune des fonctions :

- encadrement des publics encadrement des activités
- participation au projet et au fonctionnement de la structure

Vous pourrez effectuer ces choix en consultant le contenu des épreuves défini par le règlement du CQP EGA.

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

REPLISSEZ UNE FICHE PAR EMPLOI OU FONCTION EN RELATION AVEC LE CQP EGA

**Nature exacte de cette expérience :**

**Fiche 1**

**Votre expérience salariée, non salariée ou bénévole**

Depuis le :

Jusqu'au :

Étiez-vous :

salarié(e)

non salarié(e)

bénévole

Temps plein

Temps partiel

précisez :

Saisonnier précisez :

Pour les salariés , s'agit-il d'un :

contrat à durée déterminée

contrat à durée indéterminée

**Dans cette expérience, quelles sont vos pratiques en rapport avec :**

- l'encadrement des publics :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- l'encadrement des activités :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- la participation au projet et au fonctionnement de la structure :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- dans cette expérience, avez-vous eu vent d'autres pratiques en lien avec le diplôme que vous sollicitez :



- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

REPLISSEZ UNE FICHE PAR EMPLOI OU FONCTION EN RELATION AVEC LE CQP EGA

**Nature exacte de cette expérience :**

**Fiche 3** **Votre expérience salariée, non salariée ou bénévole**

Depuis le :

Jusqu'au :

Étiez-vous :

salarié(e)

non salarié(e)

bénévole

Temps plein

Temps partiel

précisez :

Saisonnier précisez :

Pour les salariés , s'agit-il d'un :

contrat à durée déterminée

contrat à durée indéterminée

**Dans cette expérience, quelles sont vos pratiques en rapport avec :**

- l'encadrement des publics :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- l'encadrement des activités :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- la participation au projet et au fonctionnement de la structure :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- dans cette expérience, avez-vous eu vent d'autres pratiques en lien avec le diplôme que vous sollicitez :

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

REMPLISSEZ UNE FICHE PAR EMPLOI OU FONCTION EN RELATION AVEC LE CQP EGA

**Nature exacte de cette expérience :**

**Fiche 4** **Votre expérience salariée, non salariée ou bénévole**

Depuis le :

Jusqu'au :

Étiez-vous :

salarié(e)

non salarié(e)

bénévole

Temps plein

Temps partiel

précisez :

Saisonnier précisez :

Pour les salariés , s'agit-il d'un :

contrat à durée déterminée

contrat à durée indéterminée

**Dans cette expérience, quelles sont vos pratiques en rapport avec :**

- l'encadrement des publics :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- l'encadrement des activités :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- la participation au projet et au fonctionnement de la structure :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- dans cette expérience, avez-vous eu vent d'autres pratiques en lien avec le diplôme que vous sollicitez :

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

### **ANALYSE DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE**

- **Vous devez choisir dans toute votre expérience, au moins deux pratiques** pour chacune des fonctions dont vous souhaitez faire valider les acquis.
  
- **Vous devez rédiger une analyse des tâches** que vous avez réalisées dans le cadre de ces pratiques en précisant :
  - **le contexte** et en particulier en décrivant l'entreprise ou l'organisme dans lequel vous travaillez (cf. page suivante la fiche présentation de l'entreprise à remplir)
  - **les objectifs poursuivis**
  - **les interlocuteurs concernés** (collègues, hiérarchie, clients, usagers, partenaires)
  - **le type de responsabilités que vous exercez :**
    - a) vous appliquez les instructions qui vous sont données,
    - b) vous avez des objectifs à atteindre et vous êtes contrôlé,
    - c) vous fixez vous-même vos objectifs et vous vous auto-contrôlez.
  - **votre engagement personnel**
  - **les moyens mis à votre disposition**
  - **les méthodes mises en œuvre**
  - **les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter**

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

**PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME DANS LEQUEL VOUS EXERCEZ CETTE ACTIVITÉ**

**Fiche 1**

**Description des pratiques en rapport avec l'encadrement des publics**

Statut :

Code NAF (ex code APE) pour les entreprises du secteur privé :

Convention collective de rattachement :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de salariés :

Activités principales :

**Pour une association, précisez :**

Son objet :

Son secteur d'activité :

Le nombre d'adhérents :

Le nombre de bénévoles dans les instances dirigeantes :

Le nombre total de bénévoles :

Le type de public concerné par les activités de l'association :

Son niveau d'intervention :  local  départemental  régional  national  international

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

**Fiche 1 (suite) Description des pratiques en rapport avec l'encadrement des publics**

**Description et analyse de la pratique**

Cette fiche peut comporter plusieurs pages : merci de reporter le numéro de page en bas

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

**PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME DANS LEQUEL VOUS EXERCEZ CETTE ACTIVITÉ**

**Fiche 2**

**Description des pratiques en rapport avec l'encadrement des publics**

Statut :

Code NAF (ex code APE) pour les entreprises du secteur privé :

Convention collective de rattachement :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de salariés :

Activités principales :

**Pour une association, précisez :**

Son objet :

Son secteur d'activité :

Le nombre d'adhérents :

Le nombre de bénévoles dans les instances dirigeantes :

Le nombre total de bénévoles :

Le type de public concerné par les activités de l'association :

Son niveau d'intervention :  local  départemental  régional  national  international

- **Votre identité**
- **Vos motivations**
- **Votre demande**
- **Vos acquis**

**Fiche 2 (suite) Description des pratiques en rapport avec l'encadrement des publics**

**Description et analyse de la pratique**

Cette fiche peut comporter plusieurs pages : merci de reporter le numéro de page en bas

Je, soussigné(e) (nom et prénom du candidat) :.....

certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier et déclare ne pas déposer pour cette année civile :

- une autre demande pour le même diplôme dans une autre direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports.
- plus de trois demandes pour des diplômes différents.

sollicite un entretien avec le jury

ne sollicite pas un entretien avec le jury

Fait à :

le : ..../...../.....

Signature du/de la candidat/candidate :

**VOUS VENEZ DE TERMINER DE REMPLIR LA PARTIE 2 DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE VAE**

Merci de joindre la **partie 1** du dossier et la notification d'avis de recevabilité qui vous a été envoyée.

Faites quatre copies du dossier complet (**partie 1 + partie 2**) et envoyez les quatre exemplaires au SNGEA (Bouysse - 19800 CORREZE), en respectant le délai de clôture des inscriptions qui vous a été communiqué.

**Si vous avez demandé un entretien avec le jury ou si le jury le demande, cet entretien devient obligatoire. Vous recevrez une convocation mentionnant l'heure et le lieu de cet entretien.**

**Vous recevrez une notification écrite de la décision du jury.**

## **VOIES DE RECOURS (cf article 24)**

En application de l'article 24 du règlement du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres », le SNGEA instaure une commission de recours du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres » pour la durée de la délégation qui lui est accordée et la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

### **Article 1 : Objet**

La Commission de recours du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres » examine et statue en premier ressort sur les contestations :

- des organismes de formation en cas de refus d'habilitation
- des candidat(e)s CQP en cas de délivrance totale ou partielle ou de non délivrance du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres ».

### **Article 2 : Composition de la commission**

Elle se compose de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants :

- Le (la) représentant(e) du délégataire qui assure la présidence de la commission et son suppléant nommés par le délégataire,
- Le (la) responsable technique et pédagogique de la formation au niveau national et son suppléant nommés par le délégataire,
- Un(e) représentant(e) des employeurs et son (sa) suppléant(e) nommés par la CPNEF sport,
- Un(e) représentant(e) des salariés et son (sa) suppléant(e) nommés par la CPNEF sport.

### **Article 3 : Fonctionnement de la Commission**

La commission de recours du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres » se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents, le Président à voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Il est établi un compte rendu des réunions.

### **Article 4 : Auteurs, forme et délai de la saisine**

#### Auteurs :

La commission peut être saisie par :

- un(e) candidat(e),
- un organisme de formation,
- un(e) formateur(e),
- le(la) président(e) du jury

#### Forme et délai :

La commission est saisie par écrit dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats.

### **Article 5 : Procédure**

Les personnes intéressées par la contestation sont invitées à venir présenter leurs explications dans un délai de quinze jours au moins avant la date de la séance. Elles peuvent fournir leurs explications par écrit si elles ne peuvent se présenter.

### **Article 6 : Décision et notification**

La commission délibère à huis clos, elle statue par une décision motivée.

Ses décisions sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

### **Article 7 : Appel**

Il peut être fait appel de la décision de la commission de recours du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres » par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la CPNEF sport dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision de la commission de recours du CQP « Éducateur Grimpe d'Arbres » aux intéressés.

## MODÈLE DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION

**CPNEF**  
sport

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**  
N°

**organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification,**

- vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2008 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,
- vu la délibération de la CPNEF sport du portant création du CQP
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le à

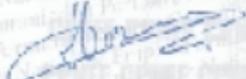
**délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,**  
**le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**

à né(e) le

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement de

Fait à Paris, le

Pour la CPNEF sport, Pour Le titulaire  
la Présidence le Président.

  
Michel LARMONIER  
Président

  
Dominique QJIRION  
Vice-président

**RAPPEL DES PRÉROGATIVES**  
**du certificat de qualification professionnelle**

**Conditions d'exercice :**

**Limites des conditions d'exercice :**

**MODÈLES DE DEMANDE DE VALIDATION D'ÉLÉMENTS ISSUS D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS (cf article 21)**



Commission Paritaire Nationale  
Emploi Formation

*Sport*



**DEMANDE DE VALIDATION D'ÉLÉMENTS  
ISSUS D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS**

**CQP ÉDUCATEUR À LA GRIMPE D'ARBRES**

Demande à adresser en lettre recommandée avec accusé de réception  
au SNGEA – Bouysse – 19800 CORREZE

**Informations vous concernant**

Madame

Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom(s) :

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance :

Département (ou Pays) :

Nationalité :  Française

Ressortissant européen

Autre :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays de résidence

Téléphone domicile :

portable :

Mail :

## Demande d'équivalence

Je soussigné(e) ..... atteste :

- Être titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)
- Être titulaire de l'attestation « Grimpeur Encadrant dans les Arbres » délivrée par les Arbronomades
  - ou par les Accrobranchés Rhône-Alpes et les Accrobranchés d'Île-de-France
  - ou l'attestation « animateur arbrenarbre » délivrée par l'association Profil Évasion
  - ou La qualification « escalad'arbres » délivrée par la F.F.M.E.
- Justifier d'au moins 120 journées d'expérience professionnelle dans les activités visées par le CQP EGA, dans les 5 dernières années précédant la première certification CQP EGA

Joindre :

- Une photocopie de l'attestation premier secours à jour
- Une photocopie de l'attestation « Grimpeur Encadrant dans les Arbres » ou « animateur arbrenarbre » ou de la qualification « escalad'arbres »
- Une attestation d'activité du (des) président(s) de (s) l'établissement(s) proposant de la Grimpe d'Arbres
- Une attestation de stage d'adaptation à l'emploi.
- 

A ce titre je souhaite bénéficier d'une reconnaissance de qualification au CQP «EGA ».

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature :

En cas de demande de reconnaissance partielle indiquer au regard du référentiel d'activité et de certification les compétences dont vous demandez la validation.

Module(s) d'activités composant la certification :	Je demande la validation oui/non
<b>Module d'Activité 1</b> en lien avec l'activité : Observer les caractéristiques biologiques, physiologiques, biomécaniques et environnementales des arbres.	
<b>Module d'Activité 2</b> en lien avec l'activité : Mise en œuvre d'un programme d'animation en fonction des pratiquants, du contexte et de l'environnement	
<b>Module d'Activité 3</b> en lien avec l'activité : Contrôler, vérifier, entretenir et utiliser le matériel spécifique à la grimpe d'arbres	
<b>Module d'Activité 4</b> en lien avec l'activité Mise en œuvre technique des ateliers de pratique de l'activité dans les arbres	
<b>Module d'Activité 5</b> en lien avec l'activité Assurer sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.	

Date et signature